

LE DOUANIER FRANCOPHONE



N°5 - Novembre 2021



LE DOUANIER FRANCOPHONE

N° 5 - Novembre 2021



Chers adhérents (es).

La pandémie de Covid 19 est toujours bien présente sur tous les continents et ne semble pas baisser jusqu'à présent.

Malgré les difficultés que cela engendre pour notre association internationale des douaniers francophones AIDF, nous faisons face. Ainsi en 2021, nous aurons organisé 2 formations sur le thème de la contrefaçon en partenariat avec Unifab. Ce sont une quarantaine de douaniers et douanières de plusieurs pays qui auront pu ainsi en bénéficier. Nous avons pu mener à bien notre opération de solidarité à destination du centre médical des douanes de Tunis le 1^{er} octobre 2021 en livrant des concentrateurs d'oxygène qui seront bien utiles aux familles de douaniers tunisiens atteints par la Covid 19.

Nous sommes également sur le point d'obtenir un poste d'observateur à la

Convention Medicrime du Conseil de l'Europe, je devrais en décembre prochain présenter notre demande en Assemblée plénière Medicrime. Nous avons également entamé des démarches pour obtenir un poste d'observateur à la Convention CITES. Pour 2022, ce seront 2 formations contrefaçons qui sont déjà programmées au 1^{er} semestre et la tenue de notre 2^{ème} congrès international AIDF du 3 au 5 octobre qui se tiendra à l'hôtel Marhaba à port El Kantaoui, Sousse en Tunisie.

Vous constaterez que notre journal Le Douanier Francophone se porte bien et présente des thématiques douanières très diverses. Ce sera le numéro 5 et déjà le numéro 6 est en cours de rédaction.

Je profite également de cette période de fin d'année pour vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver nombreux à notre 2^{ème} congrès à Sousse.



LE DOUANIER FRANCOPHONE
Directeur de la publication Luc Doumont
Conception : Francis Anaya
Dépôt légal à parution du journal
Parution biannuelle - Courriel : aidf@sfr
Site internet : aidfdouaniers.org





Sommaire



Le mot du Président

2



Editorial :
Faire la guerre à la contrebande !
Par Lionel Pascal

4



Remise de la collecte AIDF

5



Formation contrefaçons
UNIFAB des 14 & 15
septembre 2021

6



Entretien avec M.A.C.
Djebara : Le risque douanier

7



La philatélie sur la douane
dans le monde

9



Visite du Musée national des
Douanes de Bordeaux

10



Les adhérent(e)s AIDF dans
le monde

10

**Brèves
AIDF**

Les brèves de l'AIDF

11



Le service des douanes de
l'Ukraine

12



Concentrateurs d'oxygène
pour le centre médical
douanier tunisien

17



2^{ème} Congrès AIDF à Sousse
Tunisie 10/2022

18



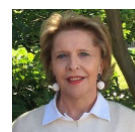
L'AIDF Suisse se présente

19



Le projet AfriPI

20



Interview de Pascale Vanneaux
« une femme discrète et
d'exception »

21



La Convention MÉDICRIME du
Conseil de l'Europe par
Pascale VANNEAUX

21



Le service des Gardes-
frontière de la Fédération
Russie

22



Les recettes culinaires du
monde entier.

28



La douane en musique en
Belgique

29



Les dix pays africains les
plus endettés fin 2021

31



La « French connection » du
Divan Bakirli au Caprice des
temps - par Serge RINKEL

34



FAIRE LA GUERRE À LA CONTREBANDE !

De nombreux pays donnent un objectif prioritaire à leur service douanier : améliorer les rentrées fiscales ! Il est vrai qu'outre le fait que les droits de douanes constituent une part importante des recettes budgétaires, les recommandations des Organisations Internationales faisant autorité dans le monde, telles la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, ne cessent depuis des décennies de prioriser l'aspect fiscal de l'Administration des Douanes au détriment des autres missions : sécuritaire, aide aux entreprises et lutte contre la fraude (LCF).

Pourtant ce dernier aspect est devenu primordial en Afrique, en Europe et ailleurs car le plus souvent ce sont des gangs, des cartels et donc LE CRIME ORGANISÉ qui gère la grande contrebande à travers les frontières !

Pour deux raisons simples :

- Les gains sont fantastiques : les économies criminelles de la contrefaçon et de la drogue sont les plus grosses entreprises au monde, bien plus fortes que les GAFAM !
- Les sanctions sont faibles : quasi inexistantes en matière de contrefaçon de médicaments par exemple et très légères en matière de trafic de stupéfiants !

Selon l'ONUDC, l'Afrique est devenue un « eldorado » pour les syndicats du crime organisé !

Dès lors pourquoi se priver ?

- Le trafic de cigarettes représente en Afrique plusieurs centaines de millions d'euros et finance la criminalité depuis longtemps. En Europe des usines de contrefaçons de cigarettes ont été découvertes récemment en Belgique et aux Pays-Bas. En France la contrebande de tabac est estimée entre 24 et 27% de la consommation légale et la France est classée première en Europe comme pays de fraude fiscale dans ce domaine sensible pour la santé et le fisc !
- La contrefaçon représente 300 milliards d'euros en Europe, dans le monde, l'augmentation est constante (10% par an !) et représente plus de 3% du commerce mondial ! C'est dire que la Douane a un rôle important à jouer pour lutter contre ces trafics. En matière de médicaments contrefaits, 42% des saisies dans le monde le sont en Afrique ! Notamment les ports de Lomé, Cotonou, Douala et ceux du Nigéria sont considérés comme des points d'entrée importants. 60% de ces faux médicaments proviennent de Chine et d'Inde. Dernièrement, les forces de gendarmerie en Côte d'Ivoire ont saisi 420 tonnes de ces produits. L'économie mondiale de la contrefaçon est la première économie illicite au monde (plus de 1000 milliards de dollars).
- La seconde organisation mondiale illicite, le trafic de drogue, est devenue aussi très présente en Europe ou en Afrique. L'actualité des dernières semaines montre la saisie dans les grands ports du « Range Nord » de dizaines de tonnes de cocaïne, notamment à Anvers. Notamment le cartel mexicain « de Sinaloa » et la « Ndrangheta » italienne sont bien implantés dans les ports de nos continents. En Afrique, le gang nigérian « le « Black Axe » se développe. Il est prouvé que dans ces ports, des dockers sont partie prenante en nombre pour faciliter le trafic et malheureusement aussi des fonctionnaires des douanes corrompus ! L'Afrique est devenue le lieu de transit entre l'Amérique et l'Europe pour la cocaïne mais le Maroc est aussi le plus important producteur de cannabis pour toute l'Europe.

Chacun se souvient qu'en 2009, la carcasse d'un Boeing 727 avait été découvert dans le désert malien et qu'il avait transporté de l'héroïne. Les analyses de l'ONUDC montrent que si l'héroïne se concentre sur le Mozambique, le Nigéria et le Ghana, les drogues synthétiques et la cocaïne touchent des pays comme le Nigéria mais aussi les Soudan, la Lybie, le Cameroun, la RCA et le Tchad.

- Il existe aussi des trafics d'essence, d'or,

Bref, la DOUANE EST EN PREMIÈRE LIGNE ! Mais il faut qu'elle soit aussi en second rideau car pour lutter contre les cartels, il faut développer :

- Le renseignement : créer partout des unités spécialisées dans le recueil et l'analyse du renseignement opérationnel,
- La coopération : dans chaque région et union douanière, les échanges d'informations doivent devenir plus fluides et plus confiants car il faut dépasser la lutte nationale pour mettre en place un combat régional, voire continental !

Lionel PASCAL - Expert douanier



Remise de la collecte AIDF



Remise de la collecte AIDF par nos collègues douaniers du Niger à la famille de notre collègue tué dans l'attaque de son poste de douane.



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES

SNAD

Fondé en 1964. Siège social : Nouveau Marché Face Pharmacie Ecole Canada
Boîte Postale : 244 Niamey/NIGER - Tel : +227 20.74.27.43 - Contact S.G. : +227 96.96.20.02

N°0017/SNAD/21

Niamey, le 12 juillet 2021



LE SECRETAIRE GENERAL DU SNAD

Au

Président de l'Association Internationale
des Douaniers Francophones (AIDF).

Objet : Remerciements.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de l'ensemble des douaniers du Niger, de notre Administration et de notre Syndicat, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour votre participation au deuil de notre camarade Almoctar ALKABOUSS et le soutien financier que vous avez apporté à sa famille suite à la collecte en ligne initiée il y'a de cela deux (2) mois.

Ces gestes d'une grande magnanimité nous vont droit au cœur et constituent une manifestation importante de votre solidarité à l'endroit des agents des Douanes francophones.

En vous renouvelant notre profonde reconnaissance, recevez Monsieur le Président, l'expression de notre profonde gratitude.

Ampliatiions :

- DGD
- CCAF
- TOUTES COORDINATIONS
- CHRONO

POUR LE BEN/SNAD

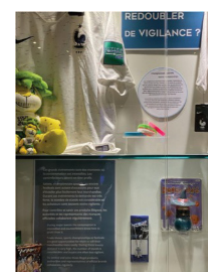
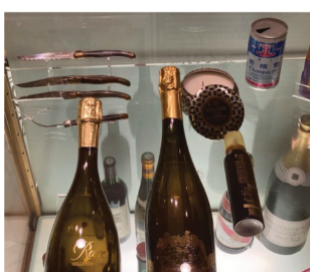
LE SECRETAIRE GENERAL
Hamadou Tiékoura Daouda

Formation UNIFAB contrefaçons à PARIS (14 et 15/09/21)

Les délégations AIDF du Mali, de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo, des Comores et de Centrafrique ont participé à une formation Unifab à Paris les 14 et 15 septembre 2021 portant sur la reconnaissance de produits contrefaits. Une visite du musée de la contrefaçon a ensuite eu lieu le 17 septembre. Nos collègues ont apprécié le très bon accueil de l'équipe Unifab ainsi que la diversité des intervenants. A l'issue de la formation, nos collègues se sont vu remettre un diplôme.

Une formation riche en enseignements. Une 2^{ème} session de formation se tiendra les 17 et 18 novembre 2021.

Les collègues intéressés pour des formations Unifab en 2022 (février et avril) sont invités à se rapprocher du délégué AIDF de leur pays ou nous contacter AIDF@SFR.FR.



Exemples de types de contrefaçons



Quelques remises de quelques diplômes

Un moment de convivialité



Les participants AIDF à la 1^{ère} formation sur les contrefaçons UNIFAB des 14 et 15 septembre 2021



Remise d'un cadeau au Président de l'AIDF de la part du Directeur général des douanes de Centrafrique, remis par Madame Portia Deya-Abazene, une sympathique collègue de la Douane centrafricaine.

Altaprisma : Merci d'avoir accepté l'idée et trouvé le temps de nous accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

A.C. Djebara : Diplômé de l'Ecole nationale d'administration (Alger : 1971-1976), j'ai exercé au sein de l'administration des douanes algériennes de 1978 à 1993. J'enseigne depuis la matière douanière dans des établissements spécialisés. Je suis souvent sollicité par des cabinets internationaux pour s'associer à des programmes de renforcement des capacités des administrations, et également pour apporter des appuis personnalisés à des organismes et associations professionnelles. Mon centre d'intérêt gravite autour des matières : douanière, commerciale, fiscale, environnementale et logistique. Je m'adonne volontiers à des tâches de consultation en marge de mes activités d'éditeur d'ouvrages techniques. Enfin, je collabore, par des contributions techniques, dans des revues spécialisées.

Altaprisma : Comment définiriez-vous le risque douanier ? Quels sont selon vous les principaux risques sur le plan douanier pour les opérateurs économiques œuvrant à l'international ?

A.C. Djebara : Le risque est une notion difficile à cerner et qui aurait plusieurs significations. Celle qui me semble la plus proche du sujet est issue du « *référentiel ISO Guide 7 – Vocabulaire du management du risque* », qui livre des éléments pour une définition appropriée : « **Le risque est l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs** ». Sur le plan douanier, le sujet est appréhendé de deux manières, à savoir : la gestion des risques prévue par les instruments juridiques de l'Organisation mondiale des douanes (conventions et recommandations) d'une part et les risques encourus par les opérateurs lors du passage en douane de leur marchandise d'autre part. C'est cette deuxième notion qui, me paraît-il, est l'objet de votre question. Il convient de reconnaître que pour l'opérateur, assigner à la marchandise un régime douanier consiste en l'accomplissement d'un certain nombre de formalités souvent complexes. Réussir le dédouanement d'une marchandise au moindre coût requiert une appréciation des différents

risques. L'incertitude, liée au passage en douane comporte des risques multiples pour les opérateurs ; c'est pour cela que les acteurs du commerce international tentent d'appréhender le risque douanier. L'absence de maîtrise des données douanières et logistiques peut générer des risques relevant de l'ordre financier, logistique et pénal. Sur le plan douanier, par exemple, le choix inapproprié d'un commissionnaire en douane pour effectuer les opérations de dédouanement peut avoir des conséquences fâcheuses. Elles se manifestent à travers des contentieux portant sur les éléments de taxation ou l'absence de pièces justificatives liées à l'opération envisagée. Pour illustrer mes propos, une simple omission ou inexactitude portant sur l'une des indications que la déclaration en douane doit contenir est qualifiée de contravention de 1ère classe, et fait encourir une amende de 15 000 dinars algériens (environ 125 euro) par déclaration (article 319 du Code des douanes algérien). Sur un autre registre, une baisse de vigilance en matière de respect des délais liés aux engagements souscrits auprès des services des douanes peut entraîner des contentieux parfois lourds de conséquence. La liste est longue, cela dénote l'ampleur des risques encourus en matière douanière.

Altaprisma : En matière de risques douaniers, peut-on parler des spécificités propres aux pays développés et aux pays en développement ?

A.C. Djebara : Les douanes des pays développés ont accompli d'importants progrès en matière de dématérialisation des procédures de dédouanement : les systèmes informatiques de dédouanement sont fiables et sécurisés, les commissionnaires en douanes sont hautement professionnels, l'environnement juridique ou informationnel est à bien des égards transparent, ce qui réduit d'une manière significative les risques liés aux opérations de commerce international. En plus, les pays membres de l'Union européenne (UE), par exemple, se sont installés dans une sorte de compétition pour développer l'attractivité par des mesures de facilitation et de simplification douanière (voir les 40 mesures prises en faveur des entreprises et annoncées par Mr. Christian Eckert, Secrétaire

d'Etat chargé du Budget, lors d'une Conférence ayant comme sujet « Dédouanez en France », Paris/Bercy, le 22 septembre 2015). Mais ce qui est propre aux pays européens (UE) relève d'une sorte de « cacophonie » concernant la mise en œuvre des dispositions douanières de l'Union, dans le régime juridique des infractions et des distorsions constatées dans les sanctions douanières qui s'y rattachent. Cela développe chez certains opérateurs de l'Union un sentiment d'insécurité juridique. Quant aux pays en développement, les systèmes informatiques de dédouanement sont en construction et parfois vulnérables sur plan de la sécurité des bases de données. La dématérialisation des procédures de dédouanement vit ses premiers balbutiements. L'environnement informationnel est caractérisé par l'opacité, ce qui ne réduit pas les incertitudes et par conséquent, développe les risques liés au passage en douane des marchandises. Dans de nombreux cas, les atteintes à l'éthique professionnelle y trouvent un terrain de prédilection, ce qui ne diminue en rien les efforts déployés çà et là pour améliorer la situation dans son ensemble. Les pays en développement subissent également les contingences des perturbations de l'économie mondiale, ce qui conduit leurs gouvernements à introduire des correctifs, le plus souvent par des lois de finances ou lois de finances complémentaires. Les nouvelles mesures ont pour vocation soit d'alourdir la charge fiscale sur les marchandises, soit d'introduire de nouvelles restrictions. Les opérateurs se trouvent alors placés dans une situation d'imprévisibilité qui perturbe la stabilité des transactions et entraîne des surcoûts logistiques. C'est dire que les facteurs liés à la notion de risque sont à géométrie variable.

Altaprisma : *Quels seraient, selon vous, les mesures à mettre en place au sein des entreprises tournées à l'international afin de limiter les risques en matière douanière ?*

A.C. Djebara : Les opérateurs économiques sont invités à assumer des choix, en fonction des volumes d'importations et ou d'exportations de marchandises. Dans le cadre d'une stratégie à élaborer et à mettre en œuvre, les opérateurs sont appelés à introduire la composante douanière et logistique au sein de leur entreprise, ou l'externaliser auprès des bureaux conseil, qui se

sont distingués par leur professionnalisme. Rappelons au passage que le commissionnaire en douane chargé des opérations de dédouanement n'a pas, à mon sens, vocation à assumer d'autres fonctions que celles pour lesquelles il est destiné. En plus, les entreprises ne doivent pas lésiner sur la formation technique (douanière, fiscale, commerciale et logistique) de leur personnel chargé des approvisionnements notamment. En structurant leur activité à l'international, les opérateurs seront mieux inspirés à promouvoir la fonction de « sourcing » pour explorer toutes les opportunités offertes par les conventions pour tirer profit des réductions et/ou exonérations des droits et taxes. Ils bénéficieront également à ce titre d'un meilleur avantage de tous les « gisements de facilitations » offerts par le dispositif conventionnel (Convention de Kyoto et Istanbul). Le nouveau statut d'opérateur économique agréé offre aussi des avantages qui rentrent dans le cadre de l'optimisation des procédures douanières.

Le mot de la fin

A.C. Djebara : Réduire les risques dans les opérations de dédouanement relève du professionnalisme des acteurs du commerce international, mais aussi de la bienveillante disposition de la Douane. Le nouveau statut d'opérateur économique agréé a pour vocation d'imprégner confiance et sérénité dans les relations entre la Douane et les entreprises pour réduire ainsi les risques. Sophocle (poète et tragédien grec) l'avait bien affirmé : « Plus faibles sont les risques, meilleure est l'entreprise ».

Altaprisma : Nous vous remercions pour vos éclairages.

© Altaprisma. Tous droits réservés. Altaprisma n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce texte. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. En aucun cas la responsabilité d'Altaprisma ne pourra être engagée.

Source : <http://www.altaprisma.com/entretiens-points-de-vue/a-c-djebara>





La philatélie sur les douanes dans le monde



Algérie



LES DOUANES ALGÉRIENNES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ET DU CITOYEN

La Direction Générale des Douanes est une administration à caractère fiscal, rattachée au Ministère des Finances. Après une courte période de transition, qui a suivi le recouvrement de l'indépendance nationale, les services des douanes ont été institués en Sous-direction en 1963, en Direction en 1964 et en direction Générale à partir de 1982. Parce qu'elle est le point de passage obligé pour les marchandises, les capitaux et les personnes, la douane est le premier rempart dans l'économie nationale. De ce fait, elle est investie de missions stratégiques et en perpétuelle évolution.

Le timbre émis à l'effigie des douanes algériennes rappelle, notamment, l'étendue des missions de celles-ci :

En termes d'espace et champs d'intervention (vastes frontières et territoire douanier...) ;

En termes de nature d'intervention (protection de l'économie nationale, du patrimoine national, ainsi que la sécurité du citoyen...).

Sous le drapeau national qui symbolise l'engagement patriotique et le caractère institutionnel des missions des douanes, les douaniers, vigilants, sont à pied d'œuvre dans le grand désert de notre pays.

En image de fond, surplombant le décor aride, le logo des douanes est implanté au milieu de la figurine pour rappeler que la lutte des douaniers s'étend aux espaces maritimes, terrestres et aériens.

Dotés de gilets pare-balles et de jumelles, les douaniers illustrent les efforts de modernité et les avancées réalisées par l'administration des douanes en terme de moyens mis en place par un service de qualité, en tous lieux et en toutes circonstances.

La photo utilisée pour montrer les douaniers en action a été primée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) comme meilleure photo à l'occasion d'un concours qu'elle a organisé en 2011 : Elle s'intitule « Relève dans le désert ».

Les sacrifices que consentent les douaniers dans leur noble tâche, malgré les dangers qui les guettent quotidiennement dans leurs multiples missions de protection de l'économie et du citoyen, se devaient d'être marqués par des actions à caractère symbolique : Le présent timbre en constitue une de ses expressions de reconnaissance et de soutien.



Autriche



Chine

Ces timbres ont été émis en 1878 par le Département de la Statistique des Douanes maritimes impériales à Shanghai.



Pourquoi le Service des Douanes était-il concerné dans cette affaire, alors qu'il existait, bien sûr, depuis des siècles, divers systèmes de transport du courrier à travers la Chine? Principalement le système I-Chan pour le courrier officiel, et le système Min Hsin Chu (en abrégé Min Chu) pour le trafic public. Pour simplifier, nous dirons seulement que, sous l'impulsion d'un anglais, Sir Robert Hart, le Service des Douanes, première manifestation de l'effort de modernisation de l'état chinois, avait pris une importance croissante en divers domaines, y compris la création à Shanghai d'un grand atelier d'imprimerie. Il disposait d'autre part de son propre service postal interne, et il était donc naturel que le gouvernement le charge d'étendre ce service en l'ouvrant au public (l'idée de Robert Hart était la création d'une véritable Poste nationale chinoise, destinée à remplacer à la longue à la fois les postes I-Chan, Min Chu, et le système local de Shanghai.)

<http://laphilateliechinoise.com/collectionner-lempire-de-chine/>



France



En vente le 27/11/76

Visite du Musée National des Douanes de Bordeaux

Après leur formation Unifab des 14 et 15 septembre 2021, nos adhérents AIDF visitent le 21 septembre le musée national des douanes de Bordeaux. Un grand merci à l'équipe du musée pour son accueil ainsi qu'à notre délégué AIDF Serge Detrieux qui les a accompagnés lors de cette visite.



© Photos OKAMA Nerisse Nelor



Serge Detrieux,
(guide et organisateur)



Arrivée en
gare de
Bordeaux

Les adhérent(e)s AIDF dans le monde



M^{me} Charlotte Ngapoula



M. Piter Molisho



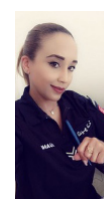
M. Jean Jean Ondongo



M. Kiatti Yopononi Toussaint



M. Ferdinand Bienvenu Moboye



M^{me} Wafa Skhiri



M^{me} Solange Wenzoui



M. Jeri Fethi



M. Richard Kabila Mutshi K.



M. Dieu-merci Lazare N'Djadder-Kangang



M^{me} Lucie Lubanza Mwadi



M. Ahmed Grichi



M. Redjem Harrat



M^{me} Christine Maduku



M. Freddy Begon Nganare



M. Armel Cyrille Laguerema-Gotilogue



M^{me} Christiane aurore Bondawé, épouse Bele Toko



M. François Liele



M. Ezechiel Kasereka



M^{me} Felicite Moussavou Tsona



M^{me} Portia Abazene



M^{me} Jeanne Maheshe Sifa



M. Abdou Boha Mournouni



M. Bachirou Hamissou



M^{me} Marcela Mujinga



M. Mostafa Mahmoud Shahin



M^{me} Chantal Criquillion



M. Elhoi Kabila Mutshi



M^{me} Gertrude Clémence Koy-Bem Maita Koynamsse



M^{me} Moussouanga Ngala Noellie Joselyne Nadia

Les brèves de l'AIDF



FRANCE : **Rodolphe GINTZ** ancien DG des Douanes (2017/2019) aux commandes du CICC.

L'ancien Directeur Général des Douanes **Rodolphe GINTZ** (2017/2019) est nommé à la tête du Centre Interministériel de Crise Covid. Nul doute que la tâche à accomplir sera complexe, l'AIDF lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



COMORES : Le Directeur Général des Douanes nommé Ministre des Finances, du Budget et du secteur bancaire.

Le Directeur Général des Douanes comoriennes, Monsieur **KAMALIDINI SOUEF** vient d'être nommé Ministre des Finances, du Budget et du secteur bancaire.

L'AIDF lui adresse ses plus vives félicitations.

La Délégation AIDF Comores est en cours de développement.



MALI : un nouveau Directeur Général des Douanes Monsieur **AMADOU KONATE**.

L'Association Internationale des Douaniers Francophone a appris hier par la voix de son Délégué AIDF Mali (Monsieur **Yacouba DIAKITE**) qu'un nouveau Directeur Général des Douanes maliennes venait d'être nommé. La plus grosse administration financière malienne a un nouveau Directeur général. Monsieur **Amadou Konaté** remplace Monsieur **Mahamet Doucara** à la Direction générale des Douanes.

Le nouveau Directeur Général, **Amadou Konaté**, est un inspecteur des douanes de classe exceptionnelle. Il était jusque-là sous-directeur des recettes douanières. C'est également un adhérent de la première heure de notre association de douaniers francophones, c'est pourquoi l'AIDF accueille cette nouvelle avec fierté et tous nos adhérents et adhérentes lui souhaitent une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



SÉNÉGAL : Monsieur **Ousmane Coundoul**, adhérent délégation AIDF Sénégal a été nommé au 1^{er} septembre 2021 Administrateur technique du programme CEN (lutte contre la fraude) et du réseau mondial des BRLR à l'Organisation Mondiale des Douanes.

L'AIDF lui adresse ses sincères félicitations.



Notre délégué AIDF Mali, Monsieur **Yacouba Diakité** vient d'être nommé Chef de bureau de Zegoua frontières de la Côte d'Ivoire.

Je lui adresse mes sincères félicitations. Une promotion bien méritée pour notre infatigable délégué AIDF.

Luc Doumont - Président AIDF



Fin de la mission d'assistance technique russe aux douanes de Centrafrique.

Les autorités centrafricaines ont annoncé la fin, ou en tout cas la réévaluation, de la coopération douanière russe. Cet accord signé le 7 mai a fait vivement polémique, notamment à la suite de vidéos montrant des agents russes fouillant des véhicules onusiens.

Les partenaires financiers de la Centrafrique avaient également fait part de leur inquiétude. Les autorités ont donc décidé de revoir cette coopération, selon une lettre datée du 6 octobre 2021.

« J'ai l'honneur de vous signifier la fin de la mission d'assistance technique auprès des différents postes de la douane centrafricaine », écrit **Hervé Ndoba** au chef de la mission économique russe. Dans cette lettre, le ministre centrafricain de l'Économie rappelle que le dispositif de cette mission prévoyait une évaluation trimestrielle.

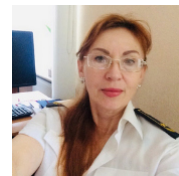


Notre collègue **Neldji Ismael**, Inspecteur des douanes du Tchad vient d'être nommé Directeur adjoint de la comptabilité, des statistiques du commerce extérieur. Après avoir passé un an et 6 mois comme directeur des études de la législation douanière et du contentieux.

Félicitations à notre collègue de la délégation AIDF du Tchad.



Le conseil d'administration de l'AIDF adresse ses vives félicitations à notre adhérent le **Colonel Baye AG ASSONI** qui vient d'être fait chevalier dans l'ordre du Mérite National du Mali.



SERVICE DES DOUANES DE L'UKAINE POUR PROTÉGER LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTAT

Par Olena Voronina

Le Service national des douanes de l'Ukraine (Service national des douanes) est un organe exécutif central dont les activités sont dirigées et coordonnées par le Cabinet des ministres de l'Ukraine par l'intermédiaire du ministre des Finances. L'objectif du Service des douanes de l'Ukraine est de créer des conditions favorables au développement de l'activité économique étrangère, en assurant la sécurité publique et la protection des intérêts douaniers de l'Ukraine.

Les principales tâches accomplies par le Service national des douanes sont :

1. assurer la mise en œuvre de la politique douanière de l'État, en particulier assurer la sécurité douanière et la protection des intérêts douaniers de l'Ukraine et créer des conditions favorables au développement de l'activité économique étrangère, en maintenant un juste équilibre entre le contrôle douanier et la simplification du commerce légal ;
2. assurer la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la lutte contre les infractions lors de l'application de la législation sur les douanes de l'État, la prévention et la lutte contre la contrebande, la lutte contre les infractions à la réglementation douanière ;
3. faire des propositions pour assurer la formation de la politique douanière de l'État pour examen par le ministre des Finances.



Le Service national des douanes exerce ses compétences directement et par l'intermédiaire d'organismes territoriaux, qui comprennent les douanes et les organismes spécialisés.

QUELQUES FAITS HISTORIQUES

Pendant des siècles, les douanes ont été et restent l'un des facteurs les plus importants de l'État et de l'indépendance du pays, une preuve évidente de pouvoir et de souveraineté financière.

Comme nous le savons, l'un des premiers disciples de Jésus-Christ était le douanier Matthieu, qui, avant la connaissance de Dieu, collectait des impôts pour la Rome impériale.

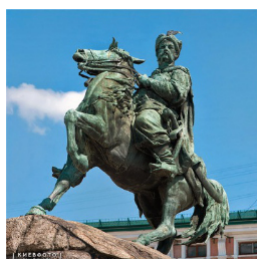
C'était un homme honnête, intelligent, il traitait toujours les contribuables avec gentillesse et attention, mais lorsqu'il rencontra Jésus-Christ, il abandonna ses richesses pour le suivre.

Comme tout bon douanier, Matthieu a développé une merveilleuse habitude de comparer, de mémoriser et d'enregistrer avec précision tout et c'est peut-être pourquoi il est devenu l'auteur d'un évangile qui raconte de manière vivante et complète les actes du Christ.

L'histoire des douanes et des affaires douanières en Ukraine remonte à plusieurs siècles.

Un fait historique incontestable : dès 911, l'accord commercial entre le prince Oleg de Kiev et l'empereur byzantin stipulait les questions de douanes et les relations douanières entre les deux pays.

Le glorieux État cosaque-hetman (milieu du XVII^e siècle) avait un système de douanes clair. En commençant par l'Hetman ukrainien Bohdan Khmelnytsky, le Trésor public (alors appelé Service financier, bancaire et douanier de l'Ukraine) percevait un droit à la frontière : eveku (exportation) et infuka (importation). Même alors, les douaniers ukrainiens étaient réputés pour leurs hautes qualités professionnelles, leur éducation et leur connaissance des langues étrangères.





LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE HISTOIRE DES DOUANES UKRAINIENNES

La proclamation de la souveraineté et de l'indépendance de l'État ukrainien en 1991 a nécessité une protection adéquate des intérêts économiques de l'État ukrainien.

La création de son propre système d'administrations douanières s'est déroulée parallèlement au développement de l'ensemble du dispositif étatique. Devenant un État souverain, l'Ukraine a commencé une vie politique et économique indépendante, la création de sa propre administration publique, y compris le service des douanes, qui est conçu pour protéger les intérêts économiques et promouvoir les relations commerciales. Avec l'adoption de la Déclaration de souveraineté d'État de l'Ukraine et la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine, garantir son intégrité territoriale est devenu un problème urgent.

Cependant, en raison de la nature plutôt conditionnelle des frontières entre les anciennes républiques soviétiques, qui faisaient partie de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), un équipement technique des douanes insuffisant, un manque de cadre réglementaire approprié et de spécialistes expérimentés, l'Ukraine était pratiquement ouverte aux importations et exportations illégales de marchandises, aux mouvements incontrôlés de personnes en Ukraine ainsi que pour importer des déchets dangereux pour l'environnement. Il y avait aussi des problèmes purement ukrainiens : le manque de personnel qualifié et de moyens d'inspection aux postes de contrôle, le retard des douanes en termes d'équipement technique, la lente amélioration des formes et méthodes de lutte contre la contrebande.

Héritée de l'Union soviétique, l'Ukraine comptabilisait 25 bureaux de douane et 49 postes de douane pour un effectif de 2000 personnes en 1991. Il y avait 29 postes de contrôle routiers, 14 postes de contrôle ferroviaires, 4 postes de contrôle aériens et 17 postes de contrôle maritimes et fluviaux.

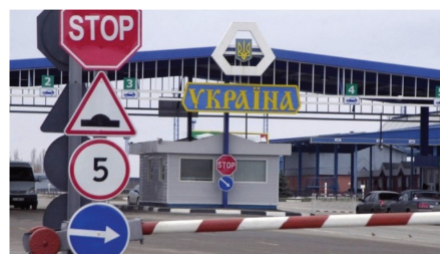
Concentrées principalement dans l'ouest et le sud du pays, ces autorités douanières, du fait de leur

technicité et de leurs effectifs, et en l'absence de législation, n'ont pu assurer une bonne organisation du dédouanement et du contrôle à plus de 7 000 kilomètres de la frontière de l'Etat.

Entre 1992 et 1993, un vaste système d'autorités douanières a été créé dans toute l'Ukraine, les domaines d'activité des douanes et des organisations douanières spécialisées ont été déterminés et un contrôle douanier a été introduit sur tout le périmètre de la frontière. 62 points de contrôle ont été déployés et aménagés selon un schéma temporaire.

Les lois de l'Ukraine "Sur les douanes en Ukraine" (adoptées le 25 juin 1991), "Sur le tarif douanier commun" et le Code des douanes (édité en 1991-1992) sont devenus la base législative de l'organisation des douanes dans le pays, la formation du système douanier de l'Ukraine.

En 1992, l'Ukraine est devenue membre à part entière de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).



La reconnaissance de l'autorité accrue du Service des douanes de l'Ukraine a été son élection en 1997 au Comité des finances de l'Organisation mondiale des douanes, et en 1998 - à la Commission politique de cette organisation.



Le 14 mai 1999, l'Ukraine est devenue partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).



Le résultat d'un travail acharné a été l'adhésion de l'Ukraine aux conventions internationales dans le domaine douanier.

Le 23 mai 2000, le Président de l'Ukraine a signé le Décret "sur l'adhésion à la Convention internationale de l'Organisation mondiale des douanes sur l'assistance administrative mutuelle en matière de prévention, d'enquête et de cessation des violations de la législation douanière du 9 juin 1977" (Convention de Nairobi).

La journée portes ouvertes de l'OMD s'est tenue à Kiev en mai 2000 en reconnaissance du travail du Service national des douanes de l'Ukraine. Pour la première fois, la journée portes ouvertes s'est tenue à l'extérieur du siège de cette organisation internationale faisant autorité. Les participants au forum se sont familiarisés avec les grandes orientations du développement douanier.

En novembre 2001, la Procédure d'application des dispositions de la Convention douanière relative au transport international de marchandises avec l'utilisation du carnet TIR (Convention TIR) de 1975 a été introduite, ce qui a contribué à améliorer l'organisation du contrôle douanier sur la circulation des marchandises. par la route et accélérer le dédouanement.

Le 17 mai 2002, conformément au décret du Président de l'Ukraine, l'État a adhéré à la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Convention de Genève), qui a facilité la simplification des procédures douanières.

Le Président de l'Ukraine a également soutenu l'initiative du Service national des douanes et a publié un décret du 4 juillet 2002 "sur l'adhésion de l'Ukraine à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles aux frontières des marchandises" (Convention de Genève, 1982).

En 2011, l'Ukraine a adhéré à la Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières (Convention de Kyoto).

L'Ukraine fait partie des conventions de l'OMD suivantes :

- la Convention portant sur la création du Conseil de coopération douanière ;
- la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- la Convention internationale sur l'assistance administrative mutuelle en matière de prévention, d'enquête et de cessation des infractions à la législation douanière ;
- la Convention sur l'admission temporaire (Convention d'Istanbul), etc...

En outre, l'Ukraine coopère avec des organisations internationales telles que :

L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ;

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

La Coopération économique de la mer Noire (BSEC) ;

L'Organisation pour la démocratie et le développement économique - GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie) ;

La mission d'assistance aux frontières de la Commission européenne en Ukraine et en République de Moldavie (EUBAM) est basée sur un protocole d'accord signé fin 2005 par la Commission européenne, le gouvernement de l'Ukraine et le gouvernement de la République de Moldavie.





RÉFORME DOUANIÈRE

En mars 2012, une nouvelle version du Code des douanes de l'Ukraine a été adoptée, tenant compte des exigences des normes et conventions internationales. Parmi les innovations figuraient l'introduction de l'institut des opérateurs économiques agréés, la simplification des procédures douanières, la réduction du temps de dédouanement de 24 à 4 heures, l'introduction du concept de « compromis en matière douanière ». Il est devenu possible pour les sujets de l'activité économique étrangère d'effectuer le dédouanement des marchandises auprès de n'importe quelle autorité douanière dans toute l'Ukraine, d'effectuer une déclaration électronique des marchandises.

Les efforts du Service national des douanes visaient à lutter contre la corruption, à améliorer la qualité des services douaniers, le passage des douanes du corps de coercition au service des citoyens et des entreprises.

Dans le cadre des travaux visant à mettre en œuvre les normes-cadres de l'OMD, l'Ukraine se prépare à la mise en œuvre d'un système de contrôle intégré fondé sur la coopération interinstitutions aux postes frontières et s'emploie à créer un système automatisé interinstitutions unique pour la collecte, le stockage et le traitement des informations nécessaires au contrôle des activités de commerce extérieur.

Conformément au mémorandum d'accord entre le Service national des douanes de l'Ukraine et l'OMD, un Centre régional de formation (RNC) de l'OMD a été créé en Ukraine en 2010 pour former les

administrations douanières de la région européenne de l'OMD et organiser des séminaires et des formations sur les questions douanières.

Toujours en Ukraine, sur la base du RSC de l'OMD, le Centre régional de formation douanière de l'Organisation mondiale des douanes (ci-après - le CRCC de l'OMD) est un organisme de formation des chiens d'assistance pour les autorités douanières des pays membres de l'OMD (Khmelnitsky, Ukraine). L'OMD CRCC est connu parmi les services canins des administrations douanières de la région européenne pour son haut niveau de formation des équipes canines. Cette reconnaissance est confirmée par des indicateurs tels que la participation de représentants de nombreux pays à des événements organisés sur sa base, et l'implication de ses représentants dans des événements internationaux se déroulant dans d'autres pays.

Historiquement, depuis 1991, les organes territoriaux des douanes existent en tant qu'entités juridiques distinctes, dont les chefs sont nommés en accord avec les chefs des administrations locales de l'État. Le 2 octobre 2019, il a été décidé de soustraire les autorités douanières territoriales de l'emprise des administrations locales.





Le 1er juillet 2021, le Service national des douanes d'Ukraine a commencé à travailler sous la forme d'une entité juridique unique - 26 bureaux de douane en tant que subdivisions distinctes du Service national des douanes. Il est supposé que la création d'une entité juridique unique pour le Service national des douanes permettra :

D'introduire une structure organisationnelle efficace, construite sur le principe fonctionnel,

D'optimiser les ressources administratives, humaines et autres pour renforcer la fonction de sécurité de l'État, à savoir : amélioration du système d'analyse des risques, développement de nouvelles solutions informatiques ;

D'introduire de nouveaux services électroniques, qui à leur tour réduiront les coûts de temps et d'argent pour les entreprises de bonne foi ;

De renouveler les ressources humaines par la mise en place d'un programme d'évaluation des qualifications et de la fiabilité du personnel.

Aujourd'hui, en Ukraine, le travail de réforme du service national des douanes se poursuit. En particulier, parmi les priorités de la réforme, il convient de noter :

- l'harmonisation de la législation ukrainienne avec celle de l'UE ;
- la simplification des procédures du commerce extérieur pour assurer le respect de la législation douanière ;
- le développement des services informatiques pratiques et fiables ;
- la mise en place d'un système de motivation des agents de l'Administration nationale des douanes et de ses collectivités territoriales ;
- l'amélioration de la structure organisationnelle et fonctionnelle du Service national des douanes ;
- la modernisation et la reconstruction des infrastructures douanières.

Les domaines de progrès de la réforme des services ont été le lancement du programme d'opérateurs économiques agréés et la délivrance du premier

certificat OEA, l'application nationale de la quatrième phase du nouveau système de transit informatisé (NSTI), l'introduction des droits de propriété intellectuelle européens, le lancement du Déclaration Universelle d'Arrivées avec les règles européennes. L'introduction du mécanisme de « guichet unique pour le commerce international » a simplifié l'activité économique étrangère en transférant l'interaction des entreprises avec les autorités douanières et réglementaires (sanitaires-épidémiologiques, vétérinaires-sanitaires, phytosanitaires, environnementaux, radiologiques et autres types de contrôle étatique), en réduisant davantage le temps et les coûts financiers requis pour les opérations d'import-export, ainsi qu'en augmentant l'attractivité des investissements de l'Ukraine. Depuis le début de l'année 2020, des mesures de contrôle officiel via le portail web « Guichet unique pour le commerce international » ont été réalisées dans 100% des cas de dédouanement de marchandises sous le régime d'importation.

Un domaine prometteur est également le contrôle à posteriori, qui implique l'utilisation de cette forme de contrôle douanier lors du dédouanement ou dans les 30 jours à compter de la date de la mise en libre pratique des marchandises.



Le 24 août 2021, l'Ukraine a célébré ses 30 ans d'indépendance. L'Ukraine est un jeune pays avec une histoire vieille de plusieurs siècles.



Le service des Douanes de l'Ukraine ...



Au fil des siècles, des millions d'Ukrainiens se sont battus pour l'indépendance, ont connu des trahisons, des guerres et des famines. Et ayant acquis une liberté et un État si rêvés, une génération de nos compatriotes a été forcée de défendre la liberté et le choix européen dans les révolutions, et plus tard - de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État ukrainien contre les empiètements du voisin du nord.



Au cours des 30 années d'indépendance, l'Ukraine a surmonté de nombreux défis. Mais nous avons persévéré, nous tenons bon et nous gagnerons définitivement !



Olena Voronina



Concentrateurs d'oxygène pour le Centre médical douanier de Tunisie



Une belle action de l'Association internationale des douaniers francophones (AIDF) destinée aux collègues douaniers tunisiens et leurs familles.

Au départ de Genève-Aéroport en fin de journée le vendredi 1er octobre 2021, une délégation de l'association internationale des douaniers francophones (AIDF) composée du président de l'association, M. Luc DOUMONT, de son secrétaire général, M. Vincent THOMAZO et du membre AIDF Suisse et douanier à Genève Rive droite, M. Stéphane ULRICH sont partis pour la Tunisie pour apporter une palette de concentrateurs d'oxygène au profit du centre médical de la douane tunisienne pour faire face à la pandémie Covid19. Cette belle action est le fruit d'une collecte de fonds avec le soutien des collègues douaniers francophones de l'AIDF et de sponsors suisses.



Luc Doumont (Président AIDF), Stéphane Ulrich (AIDF membre suisse), Vincent Thomazo (secrétaire général AIDF) sur le tarmac de Genève-Aéroport

La délégation AIDF a été accueillie sur le tarmac de l'aéroport de Tunis Carthage par Monsieur le Directeur du centre médical de la douane, le Colonel Major Atef Tazi, le secrétaire général de la Mutuelle des agents de la douane et le chef de bureau de l'aéroport Tunis Carthage. Un accueil chaleureux nous a été réservé par nos collègues douaniers tunisiens.



La cérémonie officielle s'est déroulée dans les locaux du centre médical le samedi 2 octobre 2021 avec Monsieur le Directeur du centre médical, les représentants de la Mutuelle des agents de la douane tunisienne ainsi que les membres de l'AIDF Tunisie en activité et retraités.



Un tout grand MERCI aux donateurs :

- Rotary Suisse-Tunisie (Prof. Ksouri) 1'500 francs suisses
- Société Masoda 200 euros
- AIDF Tunisie 240 dinars
- AIDF République Démocratique du Congo 100 euros
- AIDF Niger 120 euros
- AIDF Mali 300 euros
- AIDF Burkina Faso 100 euros
- Garanto Romandie romande 260 euros
- Joseph LISIMO 20 euros
- Mauro Poggia 1000 euros
- Desire Dole 40 euros
- Luc Doumont 20 euros
- Nadia Legal 20 euros
- Mama Mesquine 20 euros
- Jérôme Serres 35 euros
- Eric Racine 150 euros
- Stéphane Ulrich 100 euros
- Vincent Thomazo 30 euros
- Raoul Malehoussou Aboudou 50 euros
- Francis Anaya 40 euros
- Christelle Atta 40 euros
- Philomene Feinaga 30 euros
- Yvan Claudel Pamall 50 euros
- Peter Molisho 50 euros
- Olena Voronina 50 euros
- Zine Thamri 150 euros
- Jean Marie Fleury 15 euros
- Laurentine Dombo 20 euros
- Lionel Pascal 30 euros
- Entreprise SCALEO Medical Montpellier (prix sur les concentrateurs)
- Tunisair Genève (fret offert)
- Swissport Genève-Aéroport (formalités offertes)
- Jetivia transitaire Genève-Aéroport (formalités et transport offerts)



2ème Congrès AIDF 2022

Le 2ème congrès se déroulera le 3 au 5 octobre 2022 à Sousse (Tunisie). Conditions pour participer : être adhérent à jour de cotisation. Régler une participation aux frais qui vaudra également validation de l'inscription au congrès.

**2ème CONGRÈS INTERNATIONAL
AIDF SOUSSE 2022
TUNISIE**

Du 3 au 5 octobre 2022 !
 Contact courriel : aiddf@tunisair.ch Téléphone : 00 33 6 98 58 31 50
 Site internet : aiddfcongres.org

Au MarHaba Palace



L'AIDF Suisse se présente

780 membres adhérents à l'heure actuelle qui représentent plus de 30 pays, dont 15 adhérents douaniers suisses. La cotisation est de 30 euros par an pour les douaniers en activité et 20 euros pour les retraités. Site internet www.aidfdouaniers.org ; e-mail : aidf@sfr.fr. Nos délégués AIDF en Suisse : Simonnet Florent ou Ulrich Stéphane.

L'association internationale des douaniers francophones (AIDF) est une association qui a pour objet de développer des relations de convivialité, de faciliter le rapprochement entre les douaniers pratiquant la langue française pour qu'ils puissent mieux se connaître et s'apprécier en vue de favoriser les échanges, de renforcer les liens professionnels entre douaniers de différents pays et continents.

Elle vise à créer une communauté pacifique, amicale et objective qui puisse faire progresser l'image des douaniers dans la société civile en instaurant des contacts avec les usagers, les sociétés du commerce transfrontalier, les organisations non gouvernementales, les administrations douanières et les populations frontalières.

L'association peut organiser et développer des réunions, des conférences, séminaires, rencontres sportives, activités culturelles et artistiques et promouvoir l'histoire des administrations des Douanes francophones, réfléchir à l'évolution et valoriser la modernisation de ces administrations. Dans la mesure de ses moyens financiers, l'AIDF peut venir en aide à ses adhérents lorsque ceux-ci seront confrontés à de graves difficultés ou peut financer des projets humanitaires.

Le terme francophonie est apparu pour la première fois vers 1880, pour désigner l'ensemble des personnes et des pays parlant le français.

Les Goodies de l'AIDF



L'écusson tissu logo AIDF brodé est vendu 10 € unité frais expédition compris.



Le badge métal diamètre 38 mm au logo AIDF est vendu 5 € l'unité frais expédition compris.



Le pin's métal diamètre 20,3 mm au logo AIDF est vendu 10 € l'unité frais expédition compris.

Le kit :

1 écusson + 1 badge métal + 1 pin's métal pour 25 € frais expédition compris.

Bon de commande à adresser par mail à aidf@sfr.fr

Préciser :

Nom :

Prénom :

Adresse de livraison :

Nombre d'écussons =

Nombre de badges métal =

Nombre de pin's =

Total de la commande = €

(sous réserve du stock disponible)



Le projet AfrIPI



Par Francis Anaya

Financé par la Commission européenne et l'[EUIPO](#), le projet [AfrIPI](#) créé fin 2020, vise à renforcer les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle et les systèmes de mise en œuvre des droits, ainsi qu'à soutenir la zone de libre-échange continentale africaine (AfFTA).

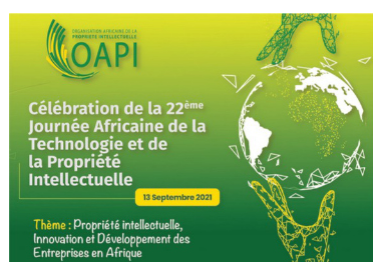
Suite à un avis officiel favorable de l'Organisation Régionale Africaine de la Propriété Intellectuelle ([ARIPO](#)), le projet [AfrIPI](#) a mis en place son bureau principal à Harare, au Zimbabwe, le 27 avril.

La nouvelle équipe [AfrIPI](#) est composée du responsable du projet et de deux experts spécialisés respectivement dans les questions relatives à la propriété intellectuelle d'une part, et aux indications géographiques d'autre part, ainsi que d'un agent d'appui.



En outre, le projet s'appuie sur une autre équipe établie à Yaoundé, au Cameroun, où se trouve le siège de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ([OAPI](#)). Le responsable de projet adjoint, Gregor Schneider, un expert en matière de respect de la législation, un consultant en communication et un agent d'appui font partie de cette équipe.

Le projet bénéficie également du soutien d'un expert en négociation commerciale installé à Accra, au Ghana, où est établi le siège de l'Organisation de l'Union Africaine ([OUA](#)).



Le 13 septembre 2021, l'[AfrIPI](#) s'est fixé pour objectif d'atteindre les résultats spécifiques suivants :

- promouvoir les accords internationaux dans le domaine des DPI (**D**roits de **P**ropriété **I**ntellectuelle) et contribuer à la négociation du protocole relatif à la PI pour le [ZLECAF](#) (zone de libre-échange continentale) ;
- contribuer au renforcement des institutions, réseaux et outils de propriété intellectuelle au niveau régional (avec nos partenaires [OAPI](#) et [ARIPO](#)) et au niveau national,
- renforcer la sensibilisation des moyennes et petites entreprises (PME) / du secteur productif, à l'importance et à la valeur de la propriété intellectuelle dans la société africaine ;
- soutenir la mise en œuvre des actions pour les indications géographiques.

Promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle passe par la valorisation des inventions et innovations technologiques au sein des universités, instituts et centres de recherche.

Dans ce sens, l'équipe de gestion du projet AfrIPI, va coopérer avec l'[OAPI](#) et l'[OEB](#) dans la mise en place d'un projet visant à accompagner les 17 Etats membres dans l'implémentation des plateformes d'innovation nationales de collaboration entre le secteur productif, en particulier les PME, et le secteur universitaire/ le secteur de la recherche.

Il s'agira de mettre en place un cadre de travail collaboratif entre le secteur privé et les universités dans les Etats membres avec l'aide des experts des PatLib, les centres d'information des brevets que l'[OEB](#) a mis en place en Europe pour fournir un conseil en stratégie de brevets, et conseil en commercialisation/ transfert de technologie. Evidemment ce cadre de travail collaboratif et productif devra être matérialisé par un protocole d'accord entre les deux parties et une feuille de route évaluée annuellement.

La prochaine phase consistera pour [AfrIPI](#) en la facilitation de l'organisation dans les 17 Etats membres de rencontres en présentiel Innovateurs/entreprises pour la mise en place de la plateforme.

L'[AfrIPI](#) organisera des tables rondes dans les 17 Etats membres en trois phases (six pays en 2021, six autres en 2022 et 5 en 2023).

C'est dans ce cadre que l'[AfrIPI](#) a organisé un atelier de 3 jours du 27 au 29 septembre 2021 à Yaoundé au Cameroun sur le thème des médicaments contrefaits, en partenariat avec l'[OAPI](#) (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle).



Des experts des 17 pays membres de l'Oapi, ainsi que les spécialistes des ministères de la Santé, des

Sources :

AfrIPI : <https://internationalipcooperation.eu/en/afripi>

OAPI : <http://www.oapi.int/index.php/fr/>

EUIPO : <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/news/-/action/view/8667325>



Interview de Pascale Vanneaux « une femme discrète et d'exception »

Le 16 octobre 2021 – Miss Konfidentielle prépare avec Pascale Vanneaux l'interview depuis plusieurs mois afin de vous offrir un joli cadeau, celui d'un parcours de « femme discrète et d'exception ». Pascale Vanneaux est conseiller MÉDICRIME du Ministre de la Santé, consul honoraire et ensuite consul émérite et conseiller spécial de la brigade de répression MÉDICRIME – haut commandement de la Gendarmerie Guinée. Au-delà de ses fonctions, vous prendrez plaisir à découvrir ses superbes qualités humaines ainsi que l'histoire incroyable de la Guinée contée en toute spontanéité.

Lire la suite sur le média Miss Konfidentielle :

<https://misskonfidentielle.com/2021/10/16/interview-de-pascale-vanneaux-une-femme-discrete-et-d'exception/>



La Convention MÉDICRIME du Conseil de l'Europe par Pascale VANNEAUX

Outre le mal causé à la santé humaine, la contrefaçon a aussi un coût économique : elle ponctionne les ressources de systèmes de santé publique déjà exsangues et alourdit le poids mondial de la maladie. Malheureusement, le phénomène prend de plus en plus d'ampleur...

Lire la suite sur le média Miss Konfidentielle :

<https://misskonfidentielle.com/2021/10/15/la-convention-medicrime-du-conseil-de-leurope-par-pascale-vanneaux/>



La service des gardes-frontière de la Fédération Russie

Par Romain BESSONNET,
Inspecteur des douanes
(Rungis, France).

Avant la révolution d'octobre 1917, le corps spécial de surveillance des frontières est un corps militaire rattaché au département des douanes du ministère des finances (créé sous Pierre le Grand en 1715).

Il exerce donc, à cette époque une double fonction : contrôle d'immigration et douanier des voyageurs et des moyens de transports en dehors des bureaux de douanes qui ont compétence pour le dédouanement des marchandises commerciales.

Le régime soviétique va dissocier la fonction douanière et la fonction gardes-frontière :

- les services douaniers vont être rattachés au Commissariat du peuple à l'industrie et au commerce, Commissariat du peuple (puis ministère) du commerce extérieur de l'URSS ;
- les gardes-frontière vont être rattachés aux structures de sécurité d'État (Tchéka, puis GPOu, NKVD et enfin KGB).

Les gardes frontières vont avoir, à partir de cette époque quatre fonctions principales :

- contrôle des migrations ;
- lutte contre la criminalité transfrontalière ;
- lutte contre l'espionnage ;
- lutte contre la contrebande en dehors des postes de contrôle frontalier ;
- militaire : retenir l'ennemi en cas d'invasion en attendant l'arrivée des unités de l'armée rouge.

Les gardes frontières soviétiques sont conçus comme un corps d'élite, bien encadré, bien financé et politiquement sûr, du fait de son intégration dans la sécurité d'État, dont il est la partie la plus militarisée.

Les gardes-frontière soviétiques vont payer un lourd tribut à la lutte contre le terrorisme des Basmachi, à la frontière afghane qui va durer de 1920 à 1939.

Au début de l'invasion de l'URSS par l'Allemagne nazie les gardes-frontière soviétiques sont reconnus pour leur héroïsme face à l'envahisseur. Alors que le plan Barbarossa d'invasion de l'URSS prévoyait la prise des postes frontières en 30 minutes, ceux-ci vont résister plusieurs heures, voire plusieurs jours. Les gardes-frontière vont dans de nombreux cas rester derrière les lignes ennemies et prendre la tête d'unités de partisans.

Après guerre, les gardes-frontière vont être employés dans plusieurs conflits frontaliers :

- lutte contre les rébellions nationalistes dans les zones frontalières (frontière soviéto-polonaise, soviéto-tchécoslovaque, soviéto-hongroise), qu'elles soient issus de groupes collaborationnistes (comme l'OUPA (armée de la résistance ukrainienne) ou les frères de la forêt (dans les pays baltes)) ou résistants conservateurs (comme l'armia kraiova polonaise) ;
- conflit frontalier sino-soviétique des îles Damansky en 1969 : 58 gardes-frontière soviétiques ont trouvé la mort dans ces affrontements ;
- guerre d'Afghanistan (1979 – 1989) : les gardes-frontière soviétiques vont effectuer des missions de sécurisation de la zone frontalière soviéto-afghane sur le territoire afghan, ainsi que des opérations de soutiens aux gardes-frontière afghan sur les frontières avec le Pakistan.

A la chute du régime soviétique, en 1991, le service des gardes-frontière est séparé du KGB, il devient le Comité d'État à la protection de la frontière d'État de l'URSS. Cette structure va survivre quelques mois à la dissolution du pays. Le 28 octobre 1992, le Comité est dissous et les troupes gardes-frontière de la Fédération de Russie sont créés et placés au sein du ministère de la sécurité de la Fédération de Russie. Ce ministère regroupe les attributions du KGB en matière de sécurité intérieure, de contre-espionnage.

Le 30 décembre 1993, les troupes gardes-frontière sont érigées en service indépendant : le service fédéral des gardes-frontière, sous la juridiction du Président de la Fédération de Russie et dont le directeur a rang de ministre.

Le 1^{er} juillet 2003, le service fédéral des gardes-frontière est transformé en service des gardes-frontière du service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie. Les gardes-frontière sont donc, depuis

lors, revenu sous la juridiction du FSB, le service de sécurité intérieure et de contre-espionnage héritier du KGB.

Cadre légal et réglementaire :

L'activité du service des gardes-frontière du FSB est régit par plusieurs textes légaux :

- la loi sur la frontière d'État de la Fédération de Russie¹ N° 4730-I du 1^{er} avril 1993 ;
- la loi fédérale relative au service fédéral de sécurité (FSB) N° 40-FZ du 3 avril 1995²

Ce cadre est complété par plusieurs actes réglementaires :

- le décret présidentiel relatif aux fondements de la politique de l'État pour les frontières N°174 du 25 avril 2018³ ;
- le décret présidentiel sur des questions relatives au service fédéral de sécurité (FSB) N°960 du 11 août 2003⁴ ;
- l'ordre du directeur du FSB N°454 du 7 août 2017 relatif aux règles régissant le régime de contrôle et de franchissement de la frontière.

Missions du Service des gardes-frontière du FSB

1. Gestion des autorités et troupes gardes-frontière dans la mise en œuvre de la défense et de la protection de la frontière d'État de la Fédération de Russie.
2. Organisation, dans les limites de sa compétence, de la détection, de la prévention, de la répression et de l'instruction des infractions pour lesquelles la mise en œuvre de la procédure d'enquête et d'instruction préalable au procès relève des autorités gardes-frontière (dans le cas des jugements par des tribunaux civils) et des forces armées (dans le cas des jugements par les tribunaux militaires).
3. Organisation de la lutte contre les activités terroristes, la criminalité organisée, la contrebande, les migrations illégales, le trafic illicite d'armes, de munitions, d'explosifs, de substances toxiques et radioactives, de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que contre les activités des groupes armés illégaux à l'intérieur de la zone frontalière.
4. Mettre en œuvre la procédure de verbalisation des contraventions, dont le pouvoir de constatation est attribué par le code des infractions administratives de la Fédération de Russie⁶ aux gardes-frontière.



Les autorités gardes-frontières protègent la frontière de l'État et assurent le respect des règles régissant le passage de la frontière d'État.

D'après la loi fédérale sur le FSB, la fonction garde-frontière vise à :

- la protection et la défense de la frontière d'État de la Fédération de Russie en vue d'éviter des changements illicites de tracé de la frontière d'État de la Fédération de Russie, d'assurer le respect par les personnes physiques et morales du régime de la frontière d'État de la Fédération de Russie, le régime du contrôle transfrontière et du régime des points de passage à travers la frontière d'État de la Fédération de Russie ;
- défendre et de protéger les droits économiques et autres intérêts juridiques de la Fédération de Russie dans les limites de la frontière de la zone économique exclusive et du plateau continental de

1 - акон РФ "О Государственной границе Российской Федерации" от 01.04.1993 N 4730-1 - <https://docs.cntd.ru/document/9033575>

2 - Федеральный закон от 3 апреля 1995 года N 40-ФЗ "О федеральной службе безопасности" <https://docs.cntd.ru/document/9011123>

3 - Указ Президента Российской Федерации от 25.04.2018 г. N 174 Об утверждении Основ государственной пограничной политики Российской Федерации - <http://government.ru/docs/all/116356/>

4 - Указ Президента Российской Федерации от 11.08.2003 г. N 960 Вопросы Федеральной службы безопасности Российской Федерации - <http://government.ru/docs/all/46219/>

5 - Приказ ФСБ России от 7 августа 2017 г. N 454 "Об утверждении Правил пограничного режима" <https://www.garant.ru/products/ipo/prime/doc/71659826/>

6 - Dans le droit russe, le code des infractions administratives est le recueil législatif qui régit les dispositions pénales relatives aux contraventions.

la Fédération de Russie, ainsi que la protection à l'extérieur de la zone économique exclusive de la Fédération de Russie stocks espèces anadromes de poissons, formés dans les rivières de la Fédération de Russie.

Structure du Service des gardes-frontière du FSB

Le FSB est dirigé par un Directeur (actuellement Aleksandr Bortnikov).

Le Service des gardes-frontière est directement dirigé par le premier adjoint au directeur du FSB, chef du service des gardes-frontière du FSB (actuellement le général d'armée Vladimir Koulichov)

Administration centrale du service :

- Direction de la protection des frontières;
- Direction de la fonction garde-côtes;
- Direction du contrôle transfrontière;
- Bureau des opérations et de la coordination;

Services extérieurs :

les directions régionales de gardes-frontière du FSB de Russie dans chaque district fédéral et en leur sein :

- Département de la protection de la frontière d'État ;
- Départements opérationnels ;
- Services de contrôle des frontières du FSB de Russie, etc.

les directions gardes-frontière du FSB de Russie dans chaque sujet de la Fédération de Russie (selon la géographie), incluant :

- départements (sections, groupes) de la protection des frontières d'État ;
- départements (sections, groupes) d'action mobile ;
- départements (sections, groupes) d'enquête et de pratique administrative ;
- départements opérationnels (sections, groupes), etc. :

sections de gardes-frontière (état-major de garnison garde-frontière) et unités de contrôle des frontières :

- détachements de gardes-frontière (postes frontière) ;
- bureaux (équipes) de contrôle des frontières ;
- équipes de reconnaissance et de recherche ;
- postes de contrôle frontalier ;
- postes frontière (radio), etc.

divisions gardes-côte :

- détachements de navires de garde des frontières (vedettes), ainsi que des inspections maritimes, spécialisées, de zone, d'arrondissement et de District et des postes d'inspection d'État des organes de protection des ressources biologiques marines ;
- navires de surveillance des frontières, vedettes de surveillance des frontières (ou petites vedettes frontalières), patrouilleurs (ou vedettes) de protection des ressources biologiques marines, etc.;

La maison d'édition « La frontière » du FSB de Russie.

Écoles militaires de la spécialité gardes-frontière du FSB de Russie :

Établissements militaires d'enseignement professionnel supérieur :

Académie gardes-frontière du FSB de Russie (Moscou), qui forme les officiers supérieurs.

Les instituts forment les adjudants et les officiers subalternes :

Institut gardes-frontière de Moscou du FSB de Russie,
Institut gardes-frontière de Golitsyno du FSB de Russie (Oblast de Moscou),
Institut gardes-frontière de Kaliningrad du FSB de Russie,
Institut gardes-frontière de Kourgan du FSB de Russie,
Institut gardes-frontière de Khabarovsk du FSB de Russie,
Institut gardes-côte du FSB de Russie (Anapa, région de Krasnodar);

Établissements militaires d'enseignement professionnel secondaire :

- Premier corps de cadets gardes-frontière du FSB de Russie (ville de Pouchkine, oblast de Leningrad) – sous la juridiction du FSB de Russie,
- Le groupe des cadets de la spécialité gardes-frontière dans l'école technique multidisciplinaire des cadets de Kalouga – sous la juridiction du ministère de l'éducation et de la science de la région de Kalouga.



Les gardes-frontière russes sont déployés sur la frontière étatique de la Fédération de Russie, mais aussi hors dans des républiques indépendantes issus de l'URSS :

- **en République d'Arménie** : les gardes-frontière russes assurent la surveillance des frontières de l'Arménie avec la Turquie (frontière complètement fermée) et avec la République Islamique d'Iran. Ce déploiement est réglé par le traité d'Erevan (30 septembre 1992)⁷. Ils sont au nombre de 4500 militaires. Depuis la fin des affrontements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans la région du Haut-Karabakh (août-novembre 2020) :

 1. Le point 9 de la déclaration tripartite Azerbaïdjan – Russie – Arménie du 9 novembre 2020 de cessez-le-feu charge les gardes-frontière du FSB de Russie d'assurer la sécurité et le contrôle d'un corridor de transport entre l'Azerbaïdjan et la République autonome du Nakhitchevan (entité faisant partie de l'Azerbaïdjan), via le territoire de la République d'Arménie⁸.
 2. Les gardes-frontière russes ont été déployés à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour assurer une mission de conciliation entre les gardes-frontière azéris et arméniens. Pour cela, un renfort de 188 personnels a été envoyé par une décision du directeur du FSB à la direction du service gardes-frontière du FSB en République d'Arménie⁹.

- **en République d'Abkhazie (*État reconnu uniquement par la Russie*)** : Les gardes-frontière russes assurent la surveillance de la frontière non reconnue internationalement entre cette république et la Géorgie depuis la signature de l'accord de Moscou du 30 avril 2009¹⁰
- **en République d'Ossétie-du-Sud (*État reconnu uniquement par la Russie*)** : Les gardes-frontière russes assurent la surveillance de la frontière non reconnue internationalement entre cette république et la Géorgie depuis la signature de l'accord de Moscou du 30 avril 2009¹¹
- **en République du Tadjikistan** : de 1992 à 2005 les gardes-frontière russes assuraient la surveillance des frontières de la République avec l'Afghanistan (12 000 hommes). Lors de la guerre civile tadjike ils vont lutter contre la contrebande d'armes et le passage d'insurgés islamistes d'Afghanistan vers le Tadjikistan. Le 13 juillet 1993, 250 combattants islamistes afghans et tadjiks attaquent la 12^{ème} unité de gardes-frontière, qui résistent 4 heures et sont contraints de la quitter. 25 gardes-frontière russes mourront dans ces combats. Depuis 2005, la responsabilité de la frontière a été transférée aux autorités tadjikes, mais des gardes-frontière russes sont restés au Tadjikistan, en tant que conseillers techniques (ils sont actuellement au nombre de 200) ;

7 - <http://ps.fsb.ru/fps/international/agreement/text.htm%21id%3D10320710%40fsbArticle.html>

8 - <http://kremlin.ru/events/president/news/64384>

9 - <https://www.kommersant.ru/doc/4582770>

10 - <http://www.kremlin.ru/supplement/190>

11 - <http://www.kremlin.ru/supplement/191>

Personnel

Les effectifs du service gardes-frontière, comme ceux du reste du FSB sont classifiés secret d'État.

Le corps des gardes-frontière est composé essentiellement de militaires (dont le nombre total était estimé, 2008, à 165 000¹²), sous deux statuts :

- officiers et sous-officiers supérieurs de carrière
- militaires du rang et sous-officiers sous contrat

Le service gardes-frontière du FSB a cessé d'avoir dans ses rangs des appelés du contingent depuis 2009.

A ces militaires s'ajoutent des employés civils (dont le nombre était estimé à 19 000 en 2008)¹³, employés pour des fonctions support et dans l'administration centrale du service.

Enfin, le service peut compter sur trois types de renforts :

- le service fédéral de la garde nationale, force à statut militaire chargée du maintien de l'ordre et de la protection des installations critiques peut être employée pour renforcer le service gardes-frontière du FSB en cas de crise ou de menace sur la sécurité de la frontière ;

- les forces cosaques ont reçu, en tant que collaborateurs auxiliaires, la mission de participation à la surveillance de la frontière de l'État par la loi fédérale du 5 décembre 2005 sur le service de l'État par les cosaques de Russie (article 5, paragraphe 2)¹⁴ et un décret présidentiel de 2020¹⁵. Ces textes restaurent une mission que ceux-ci assumaient sous le régime impérial depuis le règne de Catherine II. Sauf qu'actuellement, les cosaques ne sont pas armés lors de leur participation à l'activité des gardes-frontière. Les seuls armes qui sont autorisées sont les armes blanches (poignards ou sabres) et le fouet (appelé « nagaï ») ;

- les milices populaires (système hérité de l'URSS) qui peuvent être organisées par les autorités locales, en relation avec le service garde-frontière et la police afin de compléter le dispositif de surveillance de la frontière. Dans de nombreuses régions frontalières ces milices existent, elles sont recrutées sur la base du volontariat. Les miliciens font l'objet d'une enquête de moralité par la police avant de s'engager, leur engagement n'est validé que suite à un vote de l'assemblée générale de la milice où les chefs sont aussi élus et chaque milicien s'engage à respecter la discipline de la milice. Les miliciens patrouillent en général avec un garde-frontière dans les missions de renfort et de contrôle des personnes et des véhicules. Ils ne sont, en général pas armés. Dans certains cas ils sont autorisés par le commandant des gardes-frontière à porter une matraque et des menottes. Mais pour les missions de simple observation, ils sont déployés en patrouilles autonomes dotés de moyens de communication avec la caserne concernée.

L'action des cosaques et des milices populaires sont régis par l'article 38 de la loi de la Fédération de Russie sur la frontière d'État de la Fédération de Russie et par l'arrêté du gouvernement fédéral du 15 avril 1995 sur les conditions d'enrôlement des citoyens pour la défense de la frontière d'État de la Fédération de Russie¹⁶.

Bilan de l'action du service gardes-frontière du FSB

Dans une récente entrevue le premier adjoint du directeur du FSB, chef du service gardes-frontière a fait un bilan de l'action de celui-ci pour l'année 2020 :

En 2020, les services de gardes-frontière ont identifié plus de 400 personnes liées à des activités terroristes et environ 2500 personnes recherchées. Plus de 120 armes à feu, environ 125 kilogrammes d'explosifs et plus de 18000 pièces de munitions ont été saisis aux postes de contrôle et sur la ligne frontière et 105 exemplaires de littérature extrémiste et de symboles d'organisations terroristes internationales ont été découverts.

Ainsi, sur les points de passage de la frontière il a été découvert plus de 25 000 personnes possédant des documents non valides, plus de 20 000 citoyens étrangers et apatrides se sont vu refuser l'entrée sur le territoire de la Fédération de Russie.

12 - К.В. ЧУПРИН - *Вооруженные силы стран СНГ и Балтии* - изд. "Современная школа" – Минск 2009, p. 282.

13 - Ibid.

14 - Федеральный закон от 5 декабря 2005 г. N 154-ФЗ О государственной службе российского казачества <https://rg.ru/2005/12/08/kazachestvo.html>

15 - Указ Президента РФ от 9 августа 2020 г. N 505 "Об утверждении Стратегии государственной политики Российской Федерации в отношении российского казачества на 2021 - 2030 годы" <http://pravo.gov.ru/proxy/ips/?docbody=&firstDoc=1&lastDoc=1&nd=102814810>

16 - Постановление Правительства РФ от 15 апреля 1995 года N 339 О порядке привлечения граждан к защите государственной границы Российской Федерации <https://docs.cntd.ru/document/9011283>

Les services gardes-frontière ont arrêté les activités de plus de 80 organisations de passage de migration illégale, plus de 240 ressortissants étrangers qui cherchaient à quitter illégalement le territoire vers des pays d'Europe occidentale (principalement à la frontière avec la Finlande et les pays baltes) ont été arrêtés.

En 2020, les gardes-frontière ont découvert plus de 430 kg de stupéfiants et de substances psychotropes, plus de 300 kg de médicaments classés substances vénéneuses. La coopération entre les gardes-frontière et les autres services chargés de la lutte contre le trafic de stupéfiants (Police, FSB, douanes) a permis la saisie d'environ 300 kg de drogues.

Les gardes-frontière ont aussi arrêté 679 tentatives de mouvement en contrebande de marchandises et d'animaux d'une valeur d'environ 610 millions de roubles (8 414 285 €).

Au cours d'opération contrôle d'Etat, les inspecteurs des services gardes-frontière ont constaté environ 7 000 violations de la législation sur la pêche. Empêché les activités illégales de l'ordre de 650 navires et de petites embarcations, plus de 420 tonnes de poissons et autres produits ont été saisis et retirés du marché illicite.

Dans l'ensemble, au cours de ses activités quotidiennes, le service gardes-frontière a, en 2020 arrêté de plus d'un millier d'infractions à la frontière, plus de 32 000 auteurs d'infractions aux règles régissant le franchissement de la ligne frontière. Quelque 40 000 contrevenants aux règlements régissant les points de contrôle et l'accès au territoire ont été verbalisés¹⁷.

17 - Entrevue à l'agence de presse publique russe RIA-NOVOSTI du premier adjoint au directeur du FSB – chef du service gardes-frontière, Vladimir Koulichov – 28.05.2021 <http://ps.fsb.ru/ps/smi/appearance/detail.htm%21id%3D10322006%40fsbAppearance.html>

Biographie du Premier adjoint au directeur du FSB chef du Service gardes-frontière du FSB :

Vladimir Grigoriévitch Koulichov

Né le 20 juillet 1957 dans la région de Rostov.

En 1979, il est diplômé de l'institut des ingénieurs de l'aviation civile de Kiev, a travaillé à l'usine d'aviation civile № 412 (Rostov-sur-le-Don).

Depuis août 1982, il sert dans les services de sécurité de l'État. Il est diplômé de l'école Supérieure du KGB de l'URSS Félix E. Dzerjinski.

1982-2000 : Travaille à divers postes dans la direction du KGB (puis du FSK – FSB) de la région de Rostov.

2000-2003 : Travaille dans l'administration centrale du FSB de Russie.

2003-2004 : Chef de la direction du FSB de la région de Saratov.

2004-2007 : 1^{er} adjoint au chef du département de la lutte contre le terrorisme du 2^{ème} service du FSB de Russie.

2007-2008 : Chef de la direction du FSB de République de Tchétchénie.

2008-2013 : Directeur adjoint du FSB de Russie - chef du secrétariat du Comité National antiterroriste.

En mars 2013, il est nommé premier directeur adjoint du FSB de la Fédération de Russie - chef du service gardes-frontière du FSB de Russie.

Général de corps d'armée du FSB (2007)

Général d'armée du FSB (2013).



Les recettes culinaires du monde entier



Poulet DG « Directeur général » (spécialité du Cameroun)

Préparation : 30 mn

Cuisson : 25 mn



Pour 6 personnes :

- 6 cuisses de poulet
- 4 bananes plantain jaunes
- Huile d'arachide ou de tournesol
- 1 poireau
- 1 demi-poivron rouge
- 1 demi-poivron jaune
- 2 cuillères à soupe de curry
- 2 cubes de bouillon culinaire épices - oignons
- Sel, poivre

Pour la sauce :

- 30 graines de djansan
- 1 oignon
- 4 branches de persil
- 3 gousses d'ail
- 20 grammes de gingembre
- 4 graines de pépé

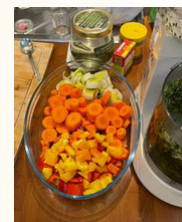


Épluchez l'oignon, l'ail et le gingembre. Hachez-les grossièrement avec le persil. Ajoutez les graines de djansan et les graines de pépé.

Mixez le tout jusqu'à ce que l'ensemble devienne homogène.

Ajoutez 25 cl d'eau et mélangez.

Épluchez les carottes, découpez-les en rondelles d'un centimètre ainsi que le poireau.



Coupez les poivrons en petits carrés.

A l'aide d'un couteau, coupez les extrémités des bananes et incisez la peau dans le sens de la longueur avant de les éplucher. Coupez-les en tranches d'un centimètre d'épaisseur environ, puis faites-les frire.

Coupez les cuisses de poulet en trois, faites revenir les morceaux dans une huile chaude dans la cocotte de cuisson.

En fin de cuisson, retirez toute l'huile. Réservez.

Dans la cocotte de cuisson, versez ½ litre d'eau, ajoutez toutes les préparations à l'exception des bananes.

Saupoudrez de curry et de cubes de bouillon émiettés. Salez, poivrez.

Portez à ébullition. Dix minutes après le début de l'ébullition, ajoutez les bananes. Ajustez l'assaisonnement si besoin.

Laissez mijoter pendant 15 minutes à feu moyen.

Servez chaud.

Le poulet DG est un plat complet.

Boulets à la liégeoise (Belgique) par Chantal Criquillon



- 1 kg haché (porc - bœuf)
- 2 œufs entiers
- 2 échalotes hachées
- 100 gr chapelure (ou émietter quelques biscottes)
- 30 gr persil
- farine
- 1 cuillère à soupe de cassonade (sucre brun clair ou foncé)
- sel - poivre
- 2 gros oignons
- 150 gr sirop de Liège (produit typiquement belge du pays de Herve- région liégeoise)
- petits raisins secs (facultatif)



Confectionner les boulettes : mélanger le haché, les œufs, le persil, les échalotes

Ajouter chapelure et mélanger.

Former les boulettes et les faire rouler dans la farine

Faire cuire dans l'huile d'olive, dans une grande poêle, environ 10 minutes de chaque côté.

Émincer les oignons et les mettre dans du beurre s dans une grande casserole jusqu'à obtention d'une couleur foncée.

Ajouter la cassonade et laisser caraméliser

Singer avec 1 c à s de farine

Ajouter le sirop de Liège et bien mélanger

Ajouter 1/2 l d'eau.

Laisser venir à ébullition puis ajouter les boulettes.

Cuire 1h à feu doux et couvert. En fin de cuisson, éventuellement, ajouter les petits raisins secs.

Les boulets se servent avec des frites et une petite salade.



La douane en musique en Belgique

Par Chantal Criquillon



L'Harmonie Royale des Finances se compose de fonctionnaires du SPF Finances.

L'harmonie a pour objet, par l'exécution de prestations musicales, de contribuer au renforcement de l'esprit de corps et de l'image positive du SPF Finances et à l'épanouissement culturel des fonctionnaires. L'harmonie donne des concerts dans tout le pays, parfois aussi à l'étranger, au cours desquels un programme très varié est toujours présenté à l'auditoire. Elle joue des œuvres modernes pour orchestre d'harmonie aussi bien que des morceaux classiques et des marches. Des concerts « sur mesure » sont aussi exécutés pour des occasions déterminées.



L'harmonie est sous la direction musicale de monsieur **Rudi Versweyveld**.

Monsieur **Bart Vleugels** est le président de l'harmonie.

Le 6 avril 1896 une harmonie a été fondée au sein de « l'Amicale des employés des Douanes et Accises » (D&A), une association syndicale des fonctionnaires des D&A anversoises. Le titre de « Royale » lui a été accordé le 6 mai 1946. En février 1973, l'harmonie quitte le syndicat pour trouver asile à la D.A.P. anversoise (Union du personnel des D&A).

Comme bien des associations, l'harmonie a connu le creux de la vague. Suite à l'ouverture des frontières en 1993 et à la réduction du personnel, le nombre de membres exécutants devait diminuer de façon inquiétante. L'arrêt du recrutement au Ministère dans les années 90 devait encore aggraver la situation. En effet, vu le faible nombre de nouveaux douaniers engagés, l'harmonie n'avait plus la possibilité d'attirer de nouveaux musiciens.

Lors de son **100e anniversaire**, le président et le chef d'orchestre de l'époque, se tournèrent alors vers l'Administration centrale des D&A à Bruxelles pour tirer la sonnette d'alarme.

Le Directeur général Carlos Van Walleghem se chargea de la cause et contacta ses collègues des autres administrations des Finances.

Son entreprise devait être couronnée de succès puisqu'il fit signer un protocole dans lequel les Directeurs généraux soutenaient le principe de donner à tous les fonctionnaires des Finances la possibilité de rejoindre les rangs de l'harmonie élargie à tout le département. C'est ce qui a permis à l'harmonie de croître jusqu'à la formation actuelle qui compte quelques 50 musiciens. La dénomination de l'harmonie fut modifiée en 1997 pour devenir « **L'Harmonie Royale des Finances** ».

En 2010, l'Harmonie Royale des Finances a été promue en division d'Honneur au Tournoi provincial d'Anvers. Lors du concours européen à Wiltz, Luxembourg, en mai 2003, l'harmonie a obtenu un 1er Prix Européen avec distinction.

Chaque année, l'Harmonie est présente lors de la Journée Internationale de la Douane, le 26 janvier, à Bruxelles. Et spécialement en 2018, à l'occasion de la remise d'un nouvel uniforme à Manneken-Pis, pour la premièrement fois, 10 douaniers belges sont mis à l'honneur et ont reçu la décoration de la Douane. L'Harmonie a accueilli les hautes autorités douanières belges et étrangères, les représentants douaniers en poste à Bruxelles et auprès de l'OMD, les autorités nationales, conviés pour cet événement, dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, a ensuite animé la Grand-Place et les rue adjacentes, avant de conduire le cortège vers la statue de Manneken-Pis. Depuis, chaque année, 10 douaniers sont récompensés et un moment musical est prévu près de Manneken-Pis.

L'Harmonie entretient de bons contacts la « Douane's Musek du GD Luxembourg, de



« Douaneharmonie » des Pays-Bas et la « Zollkapelle » d'Aachen (Allemagne). C'est ainsi que l'Harmonie, avec les musiques de Luxembourg et d'Aachen, se rendra le 9 mai 2022 à Lieler (GDL pour le « Konzert am DreiLänderEck »).

L'Harmonie joue également des concerts pour des organismes sociaux comme Unicef, Kiwanis, Télévie,...

L'Harmonie a enregistré 3 CD's, dont le plus récent s'intitule « Firebird. ».

Retrouvez plus d'infos et des photos sur www.harmoniefin.be



RCEP

Ratification mercredi 4 novembre 2021 du partenariat économique régional global (RCEP) par l'Australie et la Nouvelle Zélande donnant ainsi naissance au plus vaste espace de libres échanges dans le Monde.

Ce partenariat régional regroupe 10 pays membres de l'**ASEAN** auxquels s'ajoutent la Chine, le Japon, la Corée du sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Un vaste marché qui représente 1/3 du PIB mondial.



France

Depuis le 1^{er} novembre 2021 la Douane Française réalise les contrôles jusqu'alors dévolus à la DGCCRF sur les denrées alimentaires d'origine non animale, les produits Bio, les normes de commercialisation des fruits et légumes dans les ports de Marseille et du Havre.



World Customs Organization
Organisation Mondiale des Douanes

Organisation Mondiale des Douanes

La publication du rapport de la première phase de l'enquête internationale des administrations des douanes est disponible sur le site Internet de l'Organisation Mondiale des Douanes :

<http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2021/november/release-of-the-report-on-the-inaugural-round-of-the-isoca.aspx>
et

<https://data.rafit.org/?sk=92583bda-7834-4a47-bc2c-9de76de6f726&slid=1635261780061>



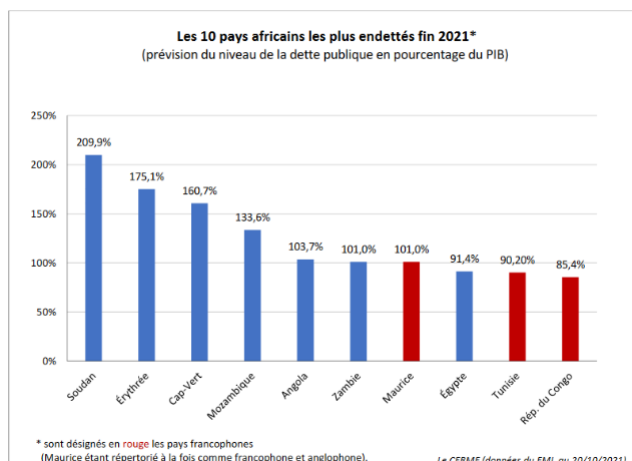
Suisse

Une hausse des importations d'Ivermectine est constatée depuis le mois de mai 2021.

Ivermectine est un traitement antiparasitaire utilisé par les vétérinaires. Ce produit est considéré par certains comme un traitement alternatif du Coronavirus. Il n'est pas autorisé en Suisse pour le traitement des patients atteints du Covid, pour rappel l'OMS recommande de ne pas l'utiliser dans le traitement du Covid.

Certains pays africains connaissent un niveau d'endettement particulièrement élevé, et qui devrait même dépasser en fin d'année 2021 la barre symbolique des 100 % du PIB pour sept d'entre eux. Avec une stabilisation de sa dette globale au cours de cette même année, l'Afrique francophone demeure la partie la moins endettée du continent, notamment du fait du dynamisme économique de la majorité de ses pays.

Selon les dernières statistiques et prévisions du FMI, publiées au cours de ce mois d'octobre, les dix pays africains qui devraient afficher le taux d'endettement le plus élevé fin 2021 sont les suivants : le Soudan, avec une dette publique équivalant à 209,9 % du PIB, l'Érythrée (175,1 %), le Cap-Vert (160,7 %), le Mozambique (133,6 %), l'Angola (103,7 %), la Zambie (101,0 %), Maurice (101,0 %), l'Égypte (91,4 %), la Tunisie (90,2 %) et la République du Congo (ou Congo-Brazzaville, 85,4 %).



Les « constantes » et les nouveautés du classement

Le classement des pays les plus endettés du continent demeure donc dominé par le Soudan, pays d'Afrique de l'Est connaissant une grave crise économique et en période de transition politique depuis le coup d'État d'avril 2019. Une situation regrettable pour un pays qui jouit d'un potentiel économique important, en étant abondamment irrigué par le Nil (le plus long des fleuves africains) et ses affluents, ou encore en étant le troisième producteur d'or du continent (après le Ghana et l'Afrique du Sud) ainsi qu'un producteur, modeste mais non négligeable, de pétrole. Il est d'ailleurs à noter que le Soudan fait désormais partie des pays africains les plus pauvres, avec un PIB par habitant de seulement 595 dollars début 2021, selon la Banque

mondiale.

Tout en demeurant à un niveau extrême, le taux d'endettement du Soudan a toutefois connu une baisse significative au cours de l'année 2021, puisqu'il devrait s'établir en fin d'année à 209,9 % du PIB, après avoir atteint un niveau de 272,9 % fin 2020. Cette réduction spectaculaire, mais encore largement insuffisante, est due à l'annulation d'une partie de la dette soudanaise en juillet dernier, lorsque les pays du Club de Paris avaient décidé d'effacer 14,1 des 23,5 milliards de dollars leur étant dus (sur un total de 56 milliards de dette soudanaise, toutes origines confondues). La France, un des principaux créanciers du pays, avait alors confirmé sa décision, annoncée lors d'un sommet international de soutien au Soudan organisé à Paris au mois de mai, d'annuler l'intégralité de la dette contractée auprès d'elle, et s'élevant à cinq milliards de dollars (soit un peu plus du tiers du volume global de l'annulation).

La gravité de la situation économique du Soudan s'est notamment traduite par la forte dépréciation de la monnaie nationale, la livre soudanaise, qui a été dévaluée de 85 % en février 2021. Par ailleurs, cette situation n'est pas non plus sans conséquences sur la politique étrangère du pays, et est probablement en partie à l'origine de deux décisions majeures ayant été prises au cours de l'année 2020, à savoir la conclusion d'un accord avec la Russie pour l'installation d'une base militaire, et l'établissement de relations diplomatiques avec Israël en vue d'un rapprochement avec les États-Unis (et de la levée des sanctions américaines qui ont longuement frappé l'économie du pays, accusé de soutenir le terrorisme). Si l'application de l'accord avec la Russie n'avait pas été ensuite de facto suspendue, depuis la normalisation des relations avec les États-Unis, elle aurait fait du Soudan le premier pays africain à abriter une base militaire russe officielle (qui se serait ajoutée à une présence militaire non officielle, à travers l'armée de mercenaires de la compagnie Wagner). Quant à la seconde décision, localement impopulaire, elle a fait du pays le premier pays arabo-africain non frontalier à nouer des relations diplomatiques avec l'État hébreu.

Pour sa part, l'Angola continue à faire partie des cinq pays les plus endettés du continent. Une situation assez surprenante pour un pays qui dispose de gigantesques richesses naturelles, et en particulier en pétrole et en diamants pour lesquels il est le deuxième producteur continental (après le Nigeria et le Botswana, respectivement). Toutefois, et malgré ses atouts, l'Angola connaît aussi un déclin économique depuis quelques

années, faute d'une gestion sérieuse des revenus colossaux amassés au cours des deux dernières décennies, et qui se manifeste notamment par l'absence de diversification de l'économie du pays, qui repose lourdement sur les activités extractives (les hydrocarbures et les industries minières étant à l'origine de non moins de 98 % des exportations nationales).

Du fait de cette mauvaise gouvernance, qui a empêché le pays de faire face à la baisse du cours des hydrocarbures observée ces dernières années et à l'épuisement progressif de certains gisements, l'Angola a enregistré une croissance annuelle négative de -1,6 % en moyenne, selon la Banque mondiale, sur la période de six années allant de 2015 à 2020, soit un taux largement inférieur à celui de sa croissance démographique (3,2 % en moyenne sur la même période). Par conséquent, le pays vient par exemple de se faire dépasser en richesse par habitant par la Côte d'Ivoire, dont la production pétrolière est environ 30 fois inférieure, mais qui peut s'appuyer sur une économie bien plus diversifiée, et qui lui avait d'ailleurs permis de devancer récemment le Nigeria, l'autre grand pays pétrolier du continent (avec une production environ 50 fois supérieure). Par ailleurs, il est à noter que l'évolution économique de l'Angola s'est également traduite par une baisse de 84 % de la valeur de la monnaie nationale par rapport au dollar depuis 2014, dont l'ampleur rappelle la forte dévaluation récemment subie par la monnaie soudanaise... Et avec à la clé, là aussi, une forte inflation et une forte dollarisation de l'économie (utilisation du dollar pour une partie importante des transactions, par refus de la monnaie locale considérée comme risquée).

À l'instar de l'Angola, la Zambie demeure elle aussi bien installée dans la liste des pays africains les plus endettés, en dépit, là encore, des grandes ressources du pays, qui est notamment le deuxième producteur africain et le huitième mondial de cuivre. Toutefois, et faute de bonne gouvernance, la Zambie continue à ne pas réellement tirer profit de son potentiel, et avait même attiré les projecteurs de la presse internationale au second semestre de l'année 2020 en devenant le premier pays africain à faire défaut sur le remboursement de sa dette (majoritairement contractée auprès de la Chine, comme pour l'Angola). Outre le Soudan, l'Angola et la Zambie, l'Érythrée, le Cap-Vert, le Mozambique et l'Égypte continuent également à faire partie des pays dont la présence est bien enracinée au sein du groupe des dix pays les plus endettés du continent.

Côté nouveautés, la Tunisie devrait faire une entrée remarquée et historique dans ce groupe des dix, avec un niveau d'endettement passant de 89,7 % à 90,2 % du PIB. Une situation qui résulte de l'instabilité politique et de la grave crise économique qui ont touché le pays au cours de la

dernière décennie, depuis la révolution tunisienne de janvier 2011.

Autrefois considéré comme un modèle de développement économique et social pour l'ensemble de l'Afrique et du monde arabe, en dépit de certaines lacunes, parfois exagérées, la Tunisie a en effet connu une décennie perdue en enregistrant une croissance économique annuelle de seulement 0,7 % en moyenne sur la période de dix années 2011-2020. Par ailleurs, ce pays d'Afrique du Nord, qui jouissait auparavant d'une excellente réputation auprès des marchés financiers internationaux, sans égal sur le continent en dehors de l'Afrique du Sud de l'époque, n'est aujourd'hui plus en mesure de lancer le moindre emprunt obligataire à des conditions optimales (taux d'intérêt bas et proche de ceux dont bénéficient certains pays développés). Ce qui pousse le pays à recourir au FMI et à la Banque mondiale, et/ou à solliciter la garantie financière d'une grande puissance étrangère.

L'autre évolution notable dans ce dernier classement du FMI réside dans l'amélioration significative de la position du Congo-Brazzaville, qui devrait passer de la septième place fin 2020 à la dixième place fin 2021, et qui devrait même quitter de nouveau la liste des dix pays les plus endettés du continent d'ici à la fin de l'année 2022. Si les efforts du pays en matière d'assainissement des finances publiques sont à saluer, il convient désormais que les autorités s'attellent à réaliser de profondes réformes économiques, à travers la diversification des sources de revenus et l'instauration d'un cadre plus propice aux investissements. Le Congo-Brazzaville devrait notamment s'inspirer du Gabon voisin, avec lequel il partage nombre de points communs (caractéristiques géographiques et climatiques, production pétrolière significative, faible population...) et dont les grandes réformes de ces dernières années ont permis au pays de devenir récemment le plus riche du continent, en dépassant le Botswana en termes de richesse par habitant (et hors pays de taille et de population particulièrement réduites, à savoir les Seychelles, Maurice et la Guinée équatoriale).

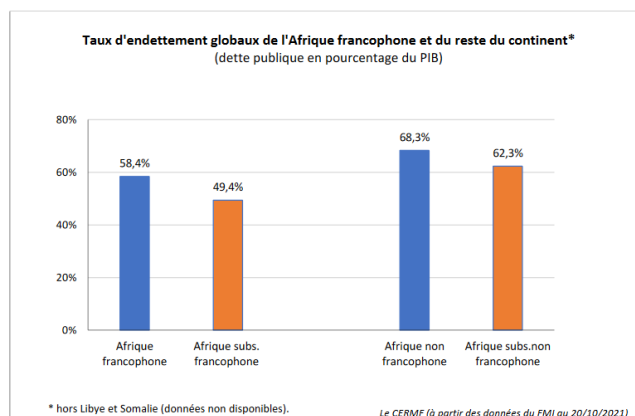
Enfin, Maurice, récent nouveau venu qui avait fait son entrée parmi les dix pays les plus endettés du continent au cours de l'année 2019, selon les données révisées du FMI, continue à souffrir de l'effondrement du tourisme international, suite à la pandémie. Le pays devrait continuer un certain temps à avoir un niveau d'endettement assez élevé, au moins à court terme (et prévu à 99,8 % pour fin 2022).

L'Afrique francophone demeure la partie la moins endettée du continent

Trois pays francophones devraient donc terminer l'année parmi les dix pays africains les plus endettés, le premier n'arrivant qu'à la

septième position, en l'occurrence Maurice (considéré comme à la fois francophone et anglophone, pour avoir connu dans le passé une double présence française et britannique, successivement), suivi par la Tunisie (9e) et le Congo-Brazzaville (10e). Une situation semblable à celle des années précédentes, au cours desquelles deux à trois pays francophones se trouvaient aussi dans la seconde moitié de la liste.

Plus globalement, l'Afrique francophone demeure la partie la moins endettée du continent, avec un taux d'endettement global prévu à 58,4 % du PIB fin 2021 pour cet ensemble de 25 pays, et à 49,4 % pour sa partie subsaharienne composée de 22 pays. Pour le reste du continent, le taux devrait s'établir à 68,3 % pour l'ensemble de l'Afrique non francophone, et à 62,3 % pour sa partie subsaharienne. Le niveau d'endettement de l'Afrique francophone, qui demeure d'ailleurs largement inférieur à celui de la majorité des pays développés, s'est ainsi globalement stabilisé en 2021, avec une légère hausse de 0,8 point de pourcentage (et 0,3 point pour sa partie subsaharienne). Quant à celui du reste du continent, il devrait connaître une baisse de 2,0 points pour l'ensemble de l'Afrique non francophone (et 2,8 points pour sa partie subsaharienne). Une diminution qui s'explique principalement par la forte hausse enregistrée en 2020, lorsque le niveau d'endettement avait progressé de 9,6 points (contre 7,9 points pour l'Afrique francophone), et de 9,2 points pour la partie subsaharienne (5,4 points pour l'Afrique subsaharienne francophone).



Cette assez bonne maîtrise de la dette, globalement, résulte notamment de la forte croissance économique que connaissent la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone. Celle-ci constitue d'ailleurs la zone la plus dynamique - et historiquement la plus stable - du continent, dont elle a enregistré en 2020 les meilleures performances économiques pour la septième année consécutive et pour la huitième fois en neuf ans. Sur la période 2012-2020, la croissance annuelle de cet ensemble de 22 pays s'est ainsi établie à 3,5 % en moyenne (4,0 % hors cas très particulier de la Guinée équatoriale), contre 2,1 % pour le reste de l'Afrique subsaharienne. Un dynamisme qui est

d'ailleurs particulièrement élevé au sein de l'espace UEMOA, qui n'est autre que la plus vaste zone de forte croissance du continent, avec une hausse annuelle du PIB de 5,6 % en moyenne sur cette même période de neuf années. Une grande performance, d'autant plus que cet espace ne constitue pas la région la plus pauvre du continent, place occupée par l'Afrique de l'Est.

Cette progression résulte elle-même des nombreuses réformes accomplies par la majorité des pays francophones, et notamment en matière de bonne gouvernance, de diversification et d'amélioration du climat des affaires. Sur ce dernier point, certains pays ont ainsi réalisé un bon considérable entre les classements 2012 et 2020 de la Banque mondiale, et notamment le Togo (passé de la 162e à la 97e place), la Côte d'Ivoire (de la 167e place à la 110e place), le Sénégal (de la 154e à la 123e) ou encore le Niger (passé de la 173e à la 132e place). Ce dernier, qui est sur le point de quitter la liste des dix pays les plus pauvres du continent en termes de richesse par habitant, et qui dépasserait désormais non moins de 15 pays africains en matière de développement humain (selon le classement de la fondation Mo Ibrahim, plus fiable sur ce point que l'ONU qui place systématiquement - et étrangement - le Niger, au taux de fécondité le plus élevé au monde, à la dernière position du classement, derrière un pays comme le Soudan du Sud qui est réputé être le moins développé du continent - avec la Somalie, non classée), talonne ainsi désormais le Nigeria (131e), et fait largement mieux que l'Angola (177e) ou encore que l'Éthiopie (classée 159e, avant le début de la guerre civile).

Globalement, l'Afrique francophone a donc été mieux armée pour faire face à la crise majeure qui secoue le monde depuis début 2020, et financer le redémarrage de l'économie. Selon les dernières prévisions du FMI, cet ensemble devrait d'ailleurs globalement afficher de nouveau les meilleures performances économiques du continent en 2021, alors même qu'il avait connu un ralentissement bien moins important au plus fort de la pandémie, en 2020. Certes, le niveau d'endettement n'est pas le seul élément qui compte, mais il demeure incontestablement l'un de ceux ayant les conséquences les plus importantes.

M. Ilyes Zouari

Président du CERMF

(Centre d'étude et de réflexion sur le Monde francophone)

Article publié avec l'aimable autorisation du CERMF



<https://www.cermf.org>

info@cermf.org





Paris, 1er centre de production de l'héroïne

À la fin de la première guerre mondiale, la mafia américaine sollicite le « milieu » français pour obtenir de l'héroïne car la loi Harrison en interdit la fabrication aux États-Unis, or celle-ci est encore pratiquement libre en Europe. Les truands parisiens prennent le marché en mains. Ils achètent les stupéfiants à diverses entreprises pharmaceutiques européennes, et assurent leur expédition discrète aux États-Unis jusqu'en 1931, date à laquelle la France, interdit à son tour la fabrication après la signature d'une convention internationale. Les trafiquants trouvent la parade : ils utilisent leurs contacts des entreprises pour recruter des chimistes et installer leurs propres laboratoires clandestins dans la région parisienne... Il s'agit tout surtout des gangsters marseillais Paul Carbone et François Spirito qui implantent des laboratoires illégaux dans les années 1930, à une échelle assez restreinte. Dans ces officines, la morphine base (1), est transformée en héroïne, avant de rejoindre les États-Unis et le Canada.



De gauche à droite les pionniers du trafic d'héroïne
Simon Sabiani, Paul Carbone et François Spirito

Déménagement à Marseille

Dans les années cinquante, les laboratoires parisiens déménagent dans la région Marseillaise, la morphine de Turquie arrivant principalement par bateau, dans le grand port Méditerranéen. De 1960 à 1973 le nouveau réseau de fabrication marseillais, qu'on dénommera « French Connection », alimente à lui seul, 80 % de la consommation d'héroïne américaine, pure à 98 %. Antoine Guérini ami du maire de Marseille Gaston Defferre (Depuis la guerre) s'affirme à la tête du milieu corso-marseillais qui gère la plupart des laboratoires et organise les importations et les exportations frauduleuses. Il sera assassiné en 1967. Depuis Naples, le bandit Lucky Luciano a lui aussi voulu étendre ses filets jusqu'à la côte française, mais il a été terrassé par une crise cardiaque à l'aéroport de Naples-Capodichino le 26 janvier 1962. En 1970, il y aura 14000 décès de jeunes américains victimes d'overdose d'Héroïne française ! le trafic est estimé entre 40 et 44 tonnes par an, ce qui pousse le service américain de lutte contre la drogue (BNDD) (2), à dénoncer le manque de coopération et un certain laxisme de la part des autorités françaises et à exiger le détachement de

plusieurs agents américains à Marseille et à Paris..



L'américano-napolitain Lucky Luciano ;
contrebande de cigarettes et de drogue

Les laboratoires bénéficient donc de « protections locales », et vont continuer impunément leur production. Ce sont les saisies importantes réalisées par les douanes françaises de 1969 à 1972, qui exploitées judicieusement par la police, vont permettre de combattre efficacement la « French Connection » : Le dix mars 1969, dans une villa, située chemin de Morgiou en banlieue marseillaise, les douaniers du Service de Recherches et de Répression de la Fraude (SRRF) découvrent un laboratoire d'héroïne avec 135 kilos de morphine base et 20 kilos d'héroïne. Trois truands sont sous les verrous: George Calmet, Giuseppe Gandonio et le chimiste Albert Veran.



Gene Hackman ; l'excellent acteur de la
« French Connection » Film américain de 1972
dont le titre donnera son nom au trafic marseillais

Cette première affaire, suivie de celle du navire « Divan Bakirli » en 1971, puis de la découverte du laboratoire de Marius Pastore (arrêté le 27 janvier 1972, toujours par le SRRF) permettent aux policiers du SRPJ de Marseille de comprendre les mécanismes d'approvisionnement en morphine base et d'identifier plusieurs réseaux, tandis que l'interception du crevetier « Caprice des temps » en 1972 et les arrestations qui vont suivre, sonnent l'alarme générale chez les fraudeurs.

On ne peut passer sous silence, les saisies de drogue réalisées sur les passagers par l'ensemble des douaniers, dans les aéroports et les ports français car ces nombreuses affaires permettent de recueillir des éléments de renseignement qui s'ajoutent à ceux obtenus lors de saisies plus importantes telles que celles relatées ci-après. Le renseignement obtenu alimente les enquêtes policières et

permettent ainsi de mieux cerner les réseaux. Policiers et douaniers vont apprendre à travailler ensemble ainsi qu'avec leurs collègues américains et canadiens pour permettre un bon suivi des réseaux de contrebande.



*Saisie d'héroïne en provenance de France,
au port de New-York*

Les saisies maritimes sont en fait les affaires les plus significatives, les « facteurs déclenchant » de la chute de cette grosse organisation franco-américaine responsable de beaucoup de victimes d'overdose aux États-Unis.

« Divan Bakirli » : importation de morphine base

Le 24 février 1971, au large du phare de Beauduc, dans le sud de la Camargue, un marin pêcheur remonte dans ses filets, cinq sacs de jute soigneusement emballés dans des toiles plastifiées. Ces sacs très étanches destinés à être immergés à quelques mètres de fond, sont pourvus d'un lest, et reliés en surface à une bouée. Le marin pêcheur avertit aussitôt les douaniers de Port Saint Louis du Rhône, qui procèdent à l'analyse de la poudre : c'est de la morphine base.

La vedette garde-côtes des douanes « DF 23 Largade », appareille immédiatement de Port St Louis pour une reconnaissance du secteur.

Sur zone, les marins des douanes remarquent un bateau de plaisance, la « Rieuse » dont les trois passagers sont manifestement entrain de repêcher d'autres sacs de morphine. C'est une véritable aubaine, qui entraîne en flagrant délit, la saisie de 358 kilos de morphine base, la plus grosse prise jamais réalisée en France. Ils connaissent bien le patron de l'embarcation, Gabriel Caillol, dit « Coco », gardien du port de Carro (Cap Couronne). Il est déjà venu à bord de la vedette des douanes « Largade », car il entretient d'excellentes relations avec l'équipage.

Ses deux complices, eux, sont inconnus : Russen Caraman Sabas, second du cargo turc « Divan Bakirli » et Mameth Farouk Savas, armateur du navire.

Les douaniers viennent précisément d'apercevoir le « Divan Bakirli » à quai, à Port St Louis du Rhône, lors de l'appareillage. La « DF23 » rentre donc précipitamment au port, avec les trois prisonniers afin d'entreprendre la fouille en règle du cargo et les auditions réglementaires de l'équipage.

Rien de bien compromettant n'est découvert. Cependant à la lecture du journal de bord, on réalise que le second, Russen, a débarqué dans le sud de la presqu'île de Giens, sous prétexte de maladie et on comprend alors facilement le scénario de l'expédition : le second était attendu à terre par son collègue Mameth, venu de Paris, pour le conduire en Camargue dans le secteur de Beauduc.

Ils ont repéré les lieux, et préparé l'opération de largage de la drogue.



*Le phare de Beauduc
(Plage camarguaise des Salins de Giraud)*

Attendu à Port St Louis du Rhône, le « Divan Bakirli » n'a eu qu'à réduire son allure dans le sud du phare de Beauduc, le temps de larguer la morphine, avant d'embouquer le chenal d'accès au port, l'équipe à terre surveillant la zone.

C'est facile ; le phare de Beauduc (Plage camarguaise de la commune des Salins de Giraud) constitue en 1971 un amer (repère) important pour les marins turcs, de jour comme de nuit car ce phare est visible de loin, et se localise au radar. En fait il balise l'immense étendue de plages. Le navire turc, avait donc juste à larguer la drogue au sud de ce phare, à plusieurs milles marins. Aujourd'hui les pratiquants de « Kite Surf » (Planche à voile mue par un cerf-volant) rendraient une telle opération impossible, les environs de Beauduc étant désormais trop fréquentés.

Plus tard Russen et Mameth sont allés récupérer les colis étanches, avec «Coco», le représentant des acheteurs, dont la présence en mer ne peut à l'époque, attirer l'attention des agents des douanes qui le connaissent honorablement et qui le savent amateur de pêche en mer.

Cette méthode d'immersion de la drogue, à proximité d'un port d'escale, est un ancien stratagème de contrebandier qui permet évidemment de soustraire aux contrôles douaniers les produits prohibés. Surtout qu'en 1971 ceux-ci systématisent la fouille de navires Turcs, depuis que plusieurs saisies de stupéfiants ont déjà été réalisées à bord de navires arborant ce pavillon. Le 11 février 1967, par exemple, 100 kilos de morphine sont découverts au port de Marseille dans une 403 louée par les marins du cargo turc « Karadenis ».

Mameth l'armateur, en fait le représentant des vendeurs, est venu directement superviser la livraison de la marchandise, et bien sur percevoir la somme convenue.

La suite de l'enquête est confiée au SRPJ de Marseille, qui demande à la brigade des stupéfiants sous les ordres du Commissaire Morin, d'aller perquisitionner l'appartement de « Coco ». Occupés à leur opération minutieuse, les policiers sont soudainement dérangés par l'une de leurs vieilles connaissances, qui sonne à la porte. C'est Edouard Toudayan, un truand notoire, tout à fait surpris de trouver un tel comité d'accueil ! Il est immédiatement interpellé ainsi que son chauffeur, Henri Hairabédian, qui l'attendait à l'extérieur.

Ancien marin de commerce devenu représentant en adoucisseurs d'eau, Toudayan a déjà bénéficié d'un non-lieu en 1965, après la découverte d'un laboratoire clandestin à Roquefort la Bédoule, dans la région de Cassis. Des liens

d'amitié le lie à Gérard Kappé, chef régional du Service d'Action Civique (S.A.C.) (3) ce qui explique la présence d'Henri Hairabédian, employé comme mécanicien dans un garage, mais surtout connu pour être un fidèle homme de main du SAC, qu'il épaula en période électorale. Arrestations inespérées pour les policiers marseillais qui détiennent ainsi, la clef de l'énigme, d'autant plus que dans les interrogatoires qui vont suivre, Caillol, le gardien de port passe aux aveux et donne aux enquêteurs, toutes les explications voulues (Ce qui fait qu'il ne sera condamné qu'à sept ans de prison alors que ses deux complices écoperont de 15 ans). D'autres pistes vont s'entrouvrir, les policiers n'attendaient qu'une telle affaire pour pouvoir enfin passer à l'action...

Plus tard, un aviseur (4) du BNDD révélera que la morphine base de l'équipe Toudayan était destinée à être transformée dans une clinique marseillaise, dont le directeur était apparenté au parti politique de l'UDR. En fait il y a eu en tout 1.500 kilos d'immigrés (ce que le second du « Divan Bakirli » confirme en janvier et février 1973, lors d'aveux passés à la prison des Baumettes (5)

Les douaniers n'ont donc pas saisi toute la cargaison immergée le 29 février. 900 kilos reposaient encore sur le fond, dans une zone assez éloignée de la première, ce qui explique que les plongeurs de la « DF23 » ne les aient pas trouvés. Une équipe du SAC sous les ordres de Victor Leandri (6), les récupère quelques jours plus tard. Cachée dans un cabanon d'une calanque marseillaise, puis dans des caveaux du cimetière St Pierre, la drogue rejoindra finalement deux laboratoires marseillais : Celui de Marius Pastore situé quartier Montalivet dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille (dont le matériel est découvert en janvier 1972, sous une bâche, par les enquêteurs des douanes) et celui d'une clinique privée, proche de l'avenue du Prado.

«Caprice des temps»: exportation en contrebande d'héroïne

Des informations obtenues par le SRPJ laissent entendre que la deuxième cargaison immergée du « Divan Bakirli », est transformée en héroïne pour être appréhendée l'année suivante, dans l'affaire du « Caprice des temps ».

Le personnage central de cette affaire s'appelle Marcel Boucan. C'est l'ancien capitaine du navire « Oiseau des îles » engagé dans la contrebande maritime de cigarettes blondes, alors sous les ordres d'Henri Helle, « armateur » français de Tanger. Manifestement Boucan a abandonné les « américaines » pour commander un crevettier basé à Fort de France, « La Bonne Aventure », qui rode dans les eaux corses, oeuvrant officiellement pour le compte d'une société de pêche de St Tropez. Les douaniers le soupçonnent toutefois de préparer de nouvelles expéditions illicites.

Début 1970, il débarque de la « Bonne aventure », rejoint les Sables d'Olonne, où il prend en charge « Le Caprice des Temps », un thonier qu'il transforme en crevettier et qu'il immatricule à Pointe à Pitre (7).

En août 1970 lorsque le crevettier accoste le quai de la darse de Villefranche, Vidal un contrôleur des douanes précédemment en poste aux Antilles, reconnaît Boucan sur lequel il a toujours eu des soupçons et le signale aussitôt au service de lutte contre la fraude. Le navire a traversé l'Atlantique, après une escale à Miami.



La darse de Villefranche est un endroit facile à surveiller
C'est depuis cet emplacement (D'où est prise la photo)
que les douaniers planquaient

Fin août 1971, Vidal signale une nouvelle entrée dans le petit port de la darse de Villefranche, le navire n'a pas la moindre pêche. Une fois de plus on remarque que Boucan a traversé l'Atlantique, sans raison liée à son activité professionnelle. Les douaniers qui enquêtent conjointement avec leurs collègues policiers, portent leurs soupçons sur le trafic de drogue. Ils établissent alors une surveillance discrète et continue du navire.



Peinture du Caprice des temps, alors thonier des Sables d'Olonne

En février 1972, manifestement le « Caprice des temps » se prépare à un long voyage. Le personnel antillais est arrivé et vit à bord ; il a fait un ravitaillement en vivres. Le 29 février en fin d'après-midi, l'appareillage est signalé. La vedette garde-côtes des douanes de Nice « DF22 Siroco » alors en patrouille dans le secteur, est immédiatement informée et reçoit l'ordre de rejoindre le crevettier pour procéder à sa filature. Elle le localise au sud du Cap d'Antibes et reste

à portée radar. Dans la nuit, à 04h10, le crevettier se trouve à 11 nautiques dans le sud est du Cap d'Armes, et s'apprête à franchir la limite des eaux territoriales françaises, route au sud. Le commandement naval des douanes de Marseille donne aussitôt l'ordre d'interception de l'objectif pour procéder à sa fouille approfondie. Il faut en avoir le cœur net.

Ignorant alors les signaux réglementaires d'arrêt, le « Caprice des temps » continue sa route. Conformément aux instructions, l'équipage de la vedette des douanes, effectue des tirs de semonce au pistolet-mitrailleur. A la quatrième rafale le crevettier se laisse enfin aborder : il est 4H50.

Lorsque les agents montent à bord, Boucan jette à la mer deux petits objets emballés dans un papier (8). Il tente également de faire disparaître des documents dont le

service réussit cependant à s'emparer.

Cette attitude justifie pleinement le détournement du « Caprice » sur le vieux port de Marseille pour une fouille approfondie et l'interrogatoire de l'équipage. La visite sommaire ne révèle aucune présence de marchandise, mais elle permet toutefois la découverte de deux pistolets automatiques Walter de 7,65 mm, 2500 dollars US, et un intéressant carnet d'adresses, éléments venant encore renforcer la suspicion. L'examen des documents de bord et l'audition de l'équipage confirment deux expéditions précédentes outre-Atlantique. A chaque fois le navire y a subi d'importantes réparations...

Dans la soirée M. Rivière, chef du bureau aéronaval des douanes de Marseille, constate que la chape de béton qui recouvre le lest du chalutier se prolonge inutilement vers le peak avant. D'autant qu'à l'arrière, le bateau est lesté de galets. On décide d'attendre le lendemain matin pour continuer des investigations plus poussées.

Vers cinq heures du matin, Boucan réussit à tromper la vigilance de ses surveillants, et plonge dans l'eau froide, malgré ses cinquante huit ans. Il tente de traverser le vieux port, après avoir rédigé une lettre innocentant son équipage, sa famille et ses amis. Bien qu'il soit un ancien nageur de combat de la France Libre, le froid fait avorter sa tentative. On le repêche glacé au pied du Fort St Jean, une ambulance le transporte à l'hôpital pour y être ranimé.

Au petit matin on récupère Boucan à l'hôpital et les marins des douanes débudent la visite approfondie du « Caprice ». On casse le béton suspect du peak avant : sous une trappe, dans une cachette, on découvre huit cent soixante dix huit sachets de poudre blanche, en enveloppes étanches, soit 438 kilos d'héroïne pure ! Un record mondial.



Il s'agit bien de 438 kilos et non 425 annoncés par la presse



Le « Caprice des temps » le jour de la saisie, le 1er mars 1972, à l'apportement de la brigade garde-côtes des douanes de Marseille, dans le vieux port

Les Américains exultent, Paul Knight, directeur pour l'Europe du service américain anti-drogue le BNDD ; déclare à la presse : « Je suis heureux, je suis même enchanté. Je n'irai pas jusqu'à dire que je suis transporté de joie. C'est une expression que je n'utilise plus depuis mon mariage. En tout cas, il s'agit là de la plus grosse prise dont j'ai entendu parler. Elle confirme les efforts des français pour mettre fin au trafic de la drogue. »

L'exploitation de l'affaire permet dans les mois qui suivent, un enchaînement d'arrestations de toute la filière, en Italie, aux États-Unis et en France. Sont ainsi arrêtés : Louis Cirillo Planificateur de l'expédition sous les ordres du véritable « armateur » Alexandre Orsatelli dit « Lisa » lui aussi arrêté, Louis Ange Santoni un ancien policier, Joseph Signoli, Joseph Mathieu Péraldi, pour ne citer qu'eux... (3000 personnes seront arrêtées en 1972, dont un bon pourcentage lié à cette affaire).



Marcel Boucan, ancien contrebandier engagé dans le trafic de cigarettes blondes, devenu « Capitaine » du Caprice des temps

De toutes les enquêtes qui vont suivre on va comprendre que le trafic était une idée de Jean-Claude. Kella associé à Laurent Fioconni ; de simples passeurs devenus organisateurs grâce à l'argent de Francis le Belge pour l'achat de la drogue. Le Caprice a été en fait payé par Alexandre Orsatelli, un parent de Fioconni.

Fioconni vient juste lui aussi d'être arrêté aux États-Unis pour importation en contrebande (et en solo) de 7,5 kilos d'héroïne (10). L'affaire du Caprice des temps a fait beaucoup de bruit, les truands sont désormais aux aguets et plusieurs quittent la région marseillaise.

Marcel Boucan est condamné le 5 janvier 1973 à quinze ans de prison. Il fera appel, mais il écoperà de trois ans de plus, son arrogance étant jugée intolérable. En fait, en prison, il obtiendra des remises de peine et sortira au bout de treize ans (11).

Le crevettier, préempté par les douanes françaises, devient, après transformation à Villefranche sur mer, le navire école du service garde-côtes « DF 1 - Caprice des temps » basé à La Rochelle. D'août 1974 à décembre 1982, il permettra aux futurs marins des douanes, de s'exercer à la mer.



Ces saisies ont des répercussions qui perturbent sérieusement l'organisation de la « French Connection », dont la crédibilité est désormais mise en cause sur le marché clandestin qui ne tolère aucune rupture d'approvisionnement, en raison même du caractère

contraignant de la toxicomanie.



Le guidon du service garde-côtes des Douanes conçu en 1962 (Sa couleur est due au choix de Valéry Giscard d'Estaing).

Les douanes françaises s'arment alors de vedettes garde-côtes pour mieux lutter contre la contrebande.

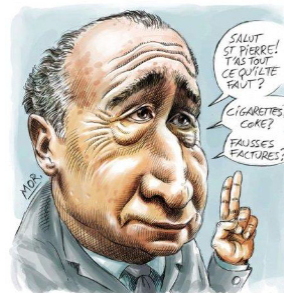
Des séries sont lancées ; DF22 et DF23 appartiennent à la série «18 m Esterel »

En France, sur le plan politique, les responsables de l'UDR réalisent à quel point, sont pourries certaines branches du S.A.C, dont les membres ont trempé dans le trafic et protégé les réseaux mafieux. Les trafiquants vont enfin perdre leurs protections.

Dans sa cellule de la prison des Baumettes, le chimiste talentueux Jo Césari (9) arrêté quelques jours après Boucan, se suicide... Les acheteurs américains se tournent rapidement vers d'autres sources d'approvisionnement plus fiables... La « French Connection » agonise en 1974, mais d'autres « connections » ne tardent pas à prendre la relève en Amérique (Mexique) et en Asie ... En Europe, les Siciliens de la Cosa Nostra, se reconvertissent en 1978, abandonnant le trafic de cigarettes blondes, pour lui préférer la poudre blanche. Les rois de la contrebande du tabac, Nunzio la Mattina, Tommaso Sparado, Pino Savoca approvisionnent alors les différentes « familles » en morphine-base. Ils

viennent recruter en France, les chimistes au chômage.

« La came est le produit idéal, la marchandise par excellence...Nul besoin de boniments pour séduire l'acheteur ; il est prêt à traverser un égout en rampant sur les



genoux pour mendier la possibilité d'en acheter. Le trafiquant ne vend pas son produit au consommateur, il vend le consommateur à son produit. » (William Burroughs, Le festin nu 1959).

Dominique (Nick) Venturi, l'un des gros bonnets de la « French Connection » croqué avec humour dans la presse marseillaise, lors de son décès. Pendant la French Connection, il négociait la drogue au Canada.

« Tant qu'il y aura de l'opium, les financiers trouveront des passeurs, les douaniers des infracteurs, les policiers des criminels, les juges des coupables et les drogués leur poison » SR

Notes :

- (1) La morphine base provient par la voie maritime du triangle d'or (Laos, Birmanie, Thaïlande) ou du croissant d'or (Turquie, Liban, Syrie). Elle est extraite de l'opium, par un procédé relativement simple, utilisant la chaleur, l'eau et le chlorure de calcium. La substance obtenue représente environ 1/10^{ème} du volume de l'opium initial. La morphine base est ensuite transformée en héroïne par traitement (Acétylation) qui nécessite des produits de base en vente libre : noir animal, alcool, acide chlorhydrique, acide tartrique, bicarbonate de soude, anhydride acétique. Selon la qualité du traitement on obtient un produit plus ou moins pur, allant de la forme de petits cailloux à celle de poudre très fine. D'autres substances s'ajoutent à ce produit avant sa vente aux toxicomanes : diluants, stimulants, barbituriques etc.
- (2) « Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs ». Administration spécialisée dans la lutte contre les stupéfiants aux Etats Unis, avant la création du DEA (Drug Enforcement Agency).
- (3) A l'époque le chef du SAC (Service d'Action Civique) des Bouches du Rhône, s'appelle Charles Pasqua. Il est cofondateur du mouvement et exerce alors les fonctions de directeur commercial chargé des exportations à la société Paul Ricard. Il a sous ses ordres, Jean Venturi, représentant de la société pour le Canada, qui acheminera de l'héroïne sur ce pays.
- (4) Informateur rémunéré en langage douanier
- (5) Célèbre prison de la banlieue marseillaise
- (6) Victor Leandri sera arrêté plus tard à la frontière Italo-Yougoslave en pleine opération de contrebande d'armes.
- (7) Boucan y possède déjà une belle goélette de 16 m, au nom humoristique l' « Ortax ». Le « Caprice des temps » est quant à lui, immatriculé PP8110, ses caractéristiques sont les suivantes : longueur= 19,59 m, largeur = 6,19 m, jauge nette = 63 tonnes.
- (8) Boucan déclarera qu'il s'agit de boîtes de cartouches, mais il s'agissait de deux échantillons d'héroïne.
- (9) Joseph Césari avait la réputation de faire de l'héroïne très pure, rien à voir avec le « Brown Sugar » une drogue, de moins bonne qualité.
- (10) Il est appuyé par le maire UDR de Pietralba (Corse), Thomas Guidicelli, se déclarant prêt à verser sa caution : 2 500 000 F. Guidicelli sera arrêté à son tour, pour trafic de drogue, le 15 avril 1976.
- (11) L'auteur de cet article, Serge Rinkel, a navigué à bord du « Caprice des temps » transformé en navire-école des Douanes mis à disposition de l'école nationale des brigades de La Rochelle (basé au port de Lapallice). Il a également été embarqué sur les vedettes garde-côtes citées ci-dessus.
Enfin il a, par hasard, rencontré Boucan à Nice en 1985, ce dernier était de retour sur les lieux de son « crime » après 13 ans d'emprisonnement. Il était accompagné d'Henri Helle, « négociant en haute mer », son ancien patron de la contrebande de cigarettes blondes. Tous deux naviguaient alors sur le yacht d'Henri Helle, battant pavillon St Kits et Nevis avec des passeports de cet état bananier. Ils ont invité Serge Rinkel à dîner avec eux, pour évoquer leurs exploits. Henri Helle avait convié Boucan à une croisière méditerranéenne pour célébrer sa sortie de prison.
Enfin, lorsque Serge Rinkel a été affecté au Centre Opérationnel Douanier de Nantes, il a dû enquêter sur une dernière tentative d'achat d'un navire par Boucan à Brest, en 1991-1992. Boucan habitait alors au Conquet (Département du Finistère) et voulait repartir dans le trafic de drogue, malgré son âge.
Récemment chef d'une mission d'assistance à la sécurité maritime intégrée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Serge Rinkel est aujourd'hui (Mars 2021) directeur pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale des Frontières BORDERPOL à Abuja, au Nigéria. Il est également vice-président de notre association.

Contact : sergerinkel@gmail.com +234 906 000 63 46